

alter chos

L'actualit  sociale avec le d codeur

www.alterechos.be 6  

- Approfondir _ **Accueil des gens du voyage en Wallonie : les provinces   la rescousse**
- Approfondir _ **Handicap : ravalement de fa ade ?**
- Approfondir _ **Centres de jeunes :  valuation d'un d cret poussi reux**

SUPPL MENT EN PAGES CENTRALES
focales
N 37 : LA FABRIQUE D'ESPOIR



Crise politique :

 a va trancher ?

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Sandrine Warsztacki
rédatrice en chef
Olivier Bailly
Nathalie Cobbaut
Manon Legrand
Marinette Mormont
Cédric Vallet
Julien Winkel

ONT COLLABORÉ

À CE NUMÉRO
Lucie Castel
François Corbiau
Benoît Gréant
Pierre Jassogne
Julie Luong
Marie-Ève Merckx
Aubry Touriel

RÉDACTION ET SECRÉTARIAT

Rue G. Tell 57 - 1060 Bruxelles
T. 02 541 85 20 - F. 02 231 15 59
redaction@alter.be
www.alterechos.be

DIFFUSION ET COMMUNICATION

Marie-Ève Merckx

COORDINATION

Guido Sirletti

GRAPHISME

Cécile Crivellaro
Françoise Walthéry
(rougindigo.be)

CORRECTION

Eddy Boumans

IMPRESSION

Imprimerie Havaux - Nivelles

Ce numéro a été bouclé le mercredi 12 juillet 2017



La fabrique d'espoir

38 villages, 11.500 habitants et... près de 500 chômeurs de longue durée. Comme beaucoup d'autres endroits en France, le «territoire du Pays de Colombey et du Sud Toulinois» n'a pas été épargné par la disparition de quelques employeurs de taille. Aujourd'hui, l'entité joue son va-tout. Elle fait partie de l'expérimentation «Territoires zéro chômeur de longue durée», menée sur dix territoires français. But de l'opération: viser l'«exhaustivité» et engager le maximum de chômeurs longue durée au sein de «La Fabrique», une «entreprise à but d'emploi». Rencontre avec les hommes et les femmes qui portent ce projet, entre un air de «cigar box guitar» et une bouchée de jarret de porc.

Par Julien Winkel

alterechos

DOSSIER: CRISE POLITIQUE: ÇA VA TRANCHER ?

- 5 **Non-marchand:**
«La petite porte entrouverte se referme»
- 6 **Maxime Prévot:** on souffle le froid et le chaud
- 7 **Éliane Tillieux:** «La situation change d'heure en heure»
Pierre-Yves Demargne:
«Réal blocage» de la réforme du logement wallon
- 8 **Jean-Claude Marcourt:**
Le refinancement de «Brasero» fait long feu
Didier Gosuin:
Business as usual
- 9 **Aide à la jeunesse,** chantiers stoppés en plein élan
- 10 **Isabelle Simonis,** un secteur jeunesse dans l'attente...
Marie-Martine Schyns:
L'avenir du pacte
- 11 **Crise du Samusocial:**
l'occasion de rebattre les cartes ?

S'INFORMER

- 13 **LOGEMENT**
400Toits: à la rencontre des sans-abri
- 16 **(EX-)DÉTENUS**
Maisons d'accueil: la réinsertion sans le pouvoir...
- 29 **EMPLOI**
Actiris et Bruxelles Formation: main dans la main ?

RENCONTRER

- 14 **LOGEMENT**
Home for Less, du top-module
- 30 **E-COMMERCE**
Hytechers: les colis font du stop
- 35 **VU DE FLANDRE**
Het Bos: quand l'anarchie passe du bois au centre-ville

APPROFONDIR

- 18 **POUVOIRS LOCAUX**
Accueil des gens du voyage en Wallonie: les provinces à la rescousse
- 21 **HÉBERGEMENT**
Handicap: ravalement de façade ?
- 24 **JEUNESSE**
Centres de jeunes: évaluation d'un décret poussiéreux
- 28 **JEUNESSE**
Évaluation du décret OJ: bien mais pas top
- 32 **NON-MARCHAND**
L'associatif: un «business model» comme un autre ?

INTERVIEW

- 37 **MIGRATION**
Klaus Vogel, l'optimisme hissé haut

SOCIAL BISTROT

- 40 **ÉPISODE 2**
L'étoile de Villa Pouca



P. 21: HANDICAP: RAVALEMENT DE FAÇADE ?

CC BY 2.0 LAFLEUR

ABONNEMENTS

Papier + Web : 125 EUR/an
Papier uniquement : 80 EUR/an
Web uniquement : 95 EUR/an
Découverte (web + papier) :
19 EUR/3 mois

Pour s'abonner, contactez
Pays d'Abonnements au
02 808 55 23 ou via le site
www.boitedemagazines.be

Pour toute modification/
question, rendez-vous sur le site
www.paysdabo.be

Pays d'Abonnements est
également accessible via Twitter.
Envoyez votre tweet
à @Paysdabo_clients.

Insertions publicitaires :
prix sur demande à
marie-eve.merckx@alter.be

La reproduction intégrale ou
partielle d'articles d'*Alter Échos*
est interdite par la loi parce
qu'elle porte préjudice à leur
exploitation normale.

L'Agence Alter est reconnue par
la Fédération Wallonie-Bruxelles
comme organisme d'éducation
permanente.

**Alter Échos est une publication
de l'Agence Alter asbl**

Presse & Innovations sociales
Siège social :
Rue Namèche 2B
5000 Namur
N° d'entreprise : 457 350 545
IBAN BE97 3101 2163 4349
BIC BBRUEBB



Lendemain de crise

PAR SANDRINE WARSZACKI

L'étendue de la casse... C'est ce que nous avons tenté de mesurer dans ce numéro d'*Alter Échos*.

Quelles conséquences le geste de Benoît Lutgen a-t-il eues sur l'avancée des grands chantiers que nous suivons depuis le début de la législature dans les pages de ce magazine ? Cabinet par cabinet, nous avons dressé un état des lieux de la situation (lire dossier p. 6 « Crise politique : ça va trancher ? »). Une situation qui, pour certains dossiers, comme celui des APE posé sur le bureau d'Éliane Tillieux, peut parfois changer d'heure en heure en fonction des derniers rebondissements politiques. Bien sûr, tous les dossiers ne sont pas figés. Ce qui nous permet encore avant ces vacances de vous proposer, par exemple, un article sur l'avant-projet de décret sur l'accueil des gens du voyage (lire p.18

« Accueil des gens du voyage en Wallonie : les provinces à la rescousse », par François Corbiau). Si certains ministres, comme Didier Gosuin, affirment continuer à travailler « comme si de rien n'était », des décisions importantes sont aussi en latence. Pour ne pointer qu'un exemple parmi d'autres, du côté de l'économie sociale wallonne, on peut citer le report du point au gouvernement sur le refinancement du programme Braseroc censé soutenir les coopératives.

Difficile de comprendre le gâchis entraîné par ce qui ressemble à s'y méprendre à un mauvais calcul électoral. Mais, dans un élan d'incurable optimisme précédant la période estivale, voyons dans la crise provoquée par les scandales de Publifin et du SamuSocial une opportunité d'enfin concrétiser la meilleure gouvernance que certains appellent de leurs vœux depuis de longues années. Si des sujets symboliques comme

Difficile de comprendre le gâchis entraîné par ce qui ressemble à s'y méprendre à un mauvais calcul électoral.

le décumul intégral ne font pas encore l'objet d'un accord, on peut déjà se réjouir des premières avancées en matière de gouvernance publique comme la création de commissions de déontologie dans les parlements.

« Un des rares bienfaits du vaudeville auquel nous assistons depuis le 19 juin est que les opinions francophones semblent enfin découvrir le labyrinthe institutionnel wallono-bruxellois », observe par ailleurs Pierre Delagrange dans une longue analyse publiée dans la *Revue nouvelle*¹. « Jusqu'à présent, les majorités gouvernementales de ces cinq niveaux de pouvoir avaient

toujours été symétriques et le millefeuille institutionnel francophone passait presque inaperçu, sauf aux yeux de certains acteurs sociopolitiques. Or, il n'est pas impossible que la sortie de crise francophone repose sur l'établissement

de coalitions différentes », poursuit l'historien qui verrait bien là une belle occasion de remettre un peu cohérence dans la lasagne institutionnelle.

« De quelle chance la crise du Samusocial est-elle le nom ? » C'était aussi la question posée ce 28 juin par des associations d'aide aux sans-abri lors d'un débat au titre éponyme (lire p. 12 « Crise du Samusocial : l'occasion de rebattre les cartes ? » par Marinette Mormont). À Bruxelles, le monopole attribué au Samu, accusé d'accaparer les moyens au profit d'une politique trop urgentiste, a longtemps créé la mésentente entre les acteurs du secteur. Certains voient dans les derniers événements une occasion de la dépasser... ■

NOTE

1. « Dépasser 'l'appel du 19 juin', réformer radicalement la Wallonie et Bruxelles », Pierre Dermagne, *La Revue nouvelle*, 5 juillet 2017.



CRISE POLITIQUE:

ça va trancher ?

Le cdH a donc décidé de tirer la prise des trois gouvernements auxquels il participait. En Région wallonne, à Bruxelles et en Communauté française, les humanistes ont préféré se séparer du PS, englué jusqu'au cou dans diverses « affaires ». Avec des conséquences : voilà près de trois ans que ces différents exécutifs menaient ou préparaient diverses politiques. Nombre d'entre elles concernaient les matières traitées par Alter Échos. Vont-elles dès lors se trouver tuées dans l'œuf ? Ou les différents cabinets qui les portaient sont-ils en train de construire d'improbables « plans B » ?

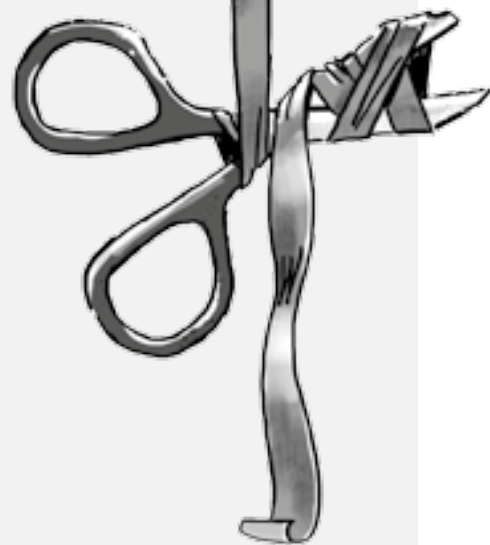
Autre question, plus terre à terre : les financements, les subsides encore « dans le tube » ont-ils une chance d'être versés aux structures les ayant demandés ? Ou bien les tensions au sein des majorités agonisantes auront-elles raison d'eux ?

Enfin à Bruxelles plus particulièrement, la « crise politique » se double de la « crise du Samusocial ». Avec quelles conséquences pour la réforme du secteur de l'aide aux sans-abri prévue par les ministres de l'Aide aux personnes ?

Dans ce dossier, nous avons compilé un état des lieux concernant ces différents points, cabinet par cabinet. Bonne pêche.

Non-marchand :

« La petite porte entrouverte se referme... »



Pour le secteur non marchand, la crise gouvernementale arrive au pire moment. Tout est suspendu, en attendant la nouvelle composition politique à Bruxelles et en Wallonie. **PAR PIERRE JASSOGNE**

En Wallonie, les négociations étaient particulièrement avancées avec le secteur non marchand avant la crise. Notamment en termes de financement. Le ministre Prévot a clairement affirmé la volonté du cdH de maintenir les enveloppes budgétaires annoncées pour les années 2018, 2019 et 2020 à hauteur respectivement de 10, 20 puis 30 millions euros récurrents. Mais il ne peut pas s'engager formellement auprès des partenaires sociaux au nom de l'ensemble de la future majorité gouvernementale. « Rien ne donne à penser que les engagements formulés à l'égard du non-marchand seraient remis en cause. Le cdH mettra d'ailleurs sur la table cette exigence du maintien des budgets prévus », tient-il à préciser à *Alter Échos*.

Côté syndical, on se montre moins optimiste malgré une ultime rencontre le 6 juillet dernier avec le ministre. « La petite porte entrouverte se referme. On nous garantit que les 10 millions seront inscrits dans l'épure budgétaire, mais quid si dans 15 jours le gouvernement a changé ? », a réagi Christian Masai,

secrétaire général du SETCa, qui voulait avancer vers une première étape en matière de réduction collective du temps de travail. Pour sa part, le ministre a réclamé aux partenaires sociaux de préciser leurs demandes à tout le moins pour l'utilisation de la première enveloppe de 10 millions. Après ce sera au futur gouvernement d'accepter ou pas ces demandes. Côté employeurs, le ton est moins à l'alerte qu'à la demande de clarifications. « Le travail est engagé, il continue. Ce gouvernement va tomber, il y en aura un nouveau, nous sommes donc dans l'attente d'y voir plus clair », a commenté Dominique Van de Sype, secrétaire général de l'UNIPSO, l'Union des entreprises à profit social.

Une autre réforme, importante elle aussi pour le secteur, celle des APE, attendait d'être adoptée cet été, après des tractations nombreuses. « Les stopper à la veille de leur adoption est selon moi un acte coupable et irresponsable au regard des besoins de notre Région », a déploré la ministre wallonne de l'Emploi, Éliane Tillieux. La réforme prévoyait une subvention unique regroupant des subsides sur la base des points APE et des réductions de cotisations sociales.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, son gouvernement a rompu le 22 juin dernier les négociations avec les syndicats. « Les premières enveloppes étaient enfin mises sur la table. Le

chantier se mettait en place de manière plus concrète et tout est à l'eau maintenant... », dénonce Christian Masai. Les discussions entre les syndicats et le gouvernement de la Fédération portaient notamment sur l'harmonisation et la revalorisation des salaires des travailleurs des secteurs de l'aide à la jeunesse, du secteur culturel et des milieux d'accueil de la petite enfance, dont l'évolution des rémunérations pour certains est bloquée depuis des années.

C'est à Bruxelles que les discussions étaient le moins avancées. Les montants en jeu n'étaient pas encore connus, même si pour Fadila Laanan (COCOF) et Rudi Vervoort (Région), un budget non marchand devait être prévu pour cette année. Ces difficultés sont dues aux complexités de répartition entre niveaux de pouvoir à la suite de la 6^e réforme de l'État et de la création d'IRISCARE, organisme d'intérêt public qui reprendra les matières fédérales des allocations familiales, des maisons de repos et de soins, de la santé et de l'aide aux personnes. ■

Maxime Prévot

On souffle le froid et le chaud

PAR CÉDRIC VALLET

« **N**ous veillerons à mettre en œuvre ce qui a été décidé. » Tel est le message que tentait de faire passer Maxime Prévot, ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

Les dossiers sur la table du ministre cdH sont nombreux. Les **allocations familiales** sont certainement au cœur de toutes les attentes. Suite au transfert de compétences engendré par la sixième réforme de l'État, la Région wallonne hérite d'un budget de 2,25 milliards d'euros qui sera géré par la toute nouvelle Agence pour une vie de qualité (Aviq).

En février dernier, le gouvernement avait adopté une note-cadre présentant un « nouveau modèle d'allocations familiales ». À chaque enfant né, une allocation de 155 euros devait être versée mensuellement, majorée dans certaines situations difficiles. Le dossier, présenté sous forme de décret, doit être discuté le 13 juillet.

Du côté du cdH, on veut croire que ce texte emblématique passera très vite avec cette majorité, en phase de divorce, certes, « *mais toujours de plein*

exercice » (dixit Maxime Prévot), afin que tout soit en place au 1^{er} janvier 2019. On renvoie donc la patate chaude au PS pour qu'il adhère au projet de décret.

Au cabinet de Paul Magnette, on affirme qu'on ne bloquera pas des dossiers « *vraiment finalisés* » sur lesquels « *il y avait un accord politique* ». Donc a priori c'est bon pour les allocs. Mais, nous glisse-t-on, jusqu'à présent, le texte « *n'était pas complètement finalisé* ». Une manière de rappeler que le PS ne compte pas se laisser faire suite au refus du cdH d'acter la fin de la redevance télé, et qu'il pourrait lui aussi répondre à l'obstruction par l'obstruction.

Chaque parti joue avec ses leviers. La prochaine victime sera certainement **l'assurance autonomie**, un projet qui

visait à améliorer l'accompagnement en fin de vie grâce à une cotisation de 50 euros prélevée auprès des ménages wallons. Ce mastodonte gouvernemental était avant tout porté par le cdH. Certes, la majorité avait trouvé un accord sur le principe de cette assurance, il y a plus d'un an. Mais le gouvernement continuait de s'écharper sur les modalités de mise en

œuvre (notamment sur l'absence de progressivité du prélèvement obligatoire). Il est donc très probable que cette assurance soit rediscutée au sein de la prochaine majorité.

Quant aux 187 millions d'euros de **nouvelles subventions pour développer le secteur des maisons de repos**, elles seront bien versées. « *Car cela a été validé par le gouvernement* », nous dit-on au cabinet de Maxime Prévot. Notons que le versement de cette manne devait s'accompagner d'une « révision des normes », donc d'un travail législatif. Celui-ci est mis entre parenthèses.

Maxime Prévot expliquait au parlement wallon que toutes **les subventions** qu'il avait prévu d'octroyer feront l'objet d'un « *traitement administratif ad hoc* ». Mais, lorsque ces demandes sont supérieures à 25.000 euros, elles nécessitent l'accord du ministre du Budget, nommé Christophe Lacroix, et qui est socialiste.

Enfin, le cabinet du ministre Prévot affirme avancer dans le dossier de **l'accueil des gens du voyage**. L'avant-projet de décret a été approuvé en première lecture du gouvernement wallon mi-juin, juste avant que le président du cdH ne débranche la prise. Aujourd'hui, le texte a été renvoyé pour avis à l'Union des villes et communes de Wallonie, la Commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et l'Association des provinces wallonnes. Ces différentes instances disposent d'un mois pour rendre leur avis. Avec la période de vacances, la seconde lecture par le gouvernement ne devrait finalement pas avoir lieu avant la rentrée.





Éliane Tillieux

« **La situation change d'heure en heure** »



Du côté du cabinet d'Éliane Tillieux (PS), ministre de l'Emploi en Région wallonne, on est bien **en peine de dire ce qu'il en sera des dossiers importants**, comme la réforme des APE. « *La situation change toutes les heures* », nous explique-t-on. Au niveau des **subsidés**, tous ceux dépendant d'une décision de la ministre (moins de 25.000 euros) passent « *s'ils sont complets* », nous dit-on. En gouvernement (plus de 25.000 euros) aussi, jusqu'à preuve du contraire.

PAR JULIEN WINKEL

Pierre-Yves Demargne

« **Réel blocage** » de la réforme du logement wallon

À peine est-il devenu ministre du Logement en Région wallonne (suite à la démission de Paul Furlan) que Pierre-Yves Demargne s'attaquait à **une grande réforme du logement**. Celle-ci entend réaménager le logement public et privé (notamment via un renforcement de la lutte contre les logements privés inoccupés), créer un fonds d'investissement pour des logements sociaux et refondre le fonds de garantie locative. Au cabinet du ministre, on ne se prononce pas pour l'avenir. « *Il y a un réel blocage*, explique Jean Fassiaux, porte-parole du ministre, *le projet de décret modifiant le code du logement a été bloqué en troisième lecture le 6 juillet dernier. On ne sait pas ce que vont devenir les différents points.* » Exemple concret: l'assouplissement du bail étudiant espéré par le ministre pour la rentrée sera donc reporté...

PAR MANON LEGRAND

Jean-Claude Marcourt

Le refinancement de « Brasero » fait long feu



Du côté de chez Jean-Claude Marcourt (PS), ministre wallon de l'Économie et de l'Économie sociale, on note qu'un **certain nombre de dossiers « économie sociale »** sont affectés par la situation actuelle. « On peut citer la réforme des agences-conseils, la réforme des services de proximité (IDESS) et la structuration des activités de microcrédit », explique le cabinet. Il note également qu'il était prévu d'impulser des logiques coopératives et collaboratives à travers d'autres dispositifs (plan numérique, plan commerce, plan PME – Small Business Act)... « Pour les prochaines échéances, ce sera au futur gouvernement de concrétiser (ou non) ces réformes et nouvelles mesures », conclut-il à ce niveau.

En ce qui concerne le **programme Brasero**, censé soutenir les coopératives, le cabinet note que le cdH a « refusé que le point sur le refinancement de la mesure soit approuvé par le gouvernement de jeudi dernier (NDLR: 6 juillet) ». Il souligne également que « **le dispositif concernant le soutien à 30 nouvelles entreprises** qui auraient généré, en référence aux moyennes observées à ce jour, un investissement direct de 24 millions d'euros dans l'économie wallonne » s'est trouvé compromis. « Ces projets auraient permis le rachat de plusieurs entreprises par leurs travailleurs, le développement des énergies renouvelables et le développement d'activités immobilières, donnant directement du travail à des entreprises de construction notamment. Sans

décision sur ce dossier, c'est l'ensemble des efforts faits par la Wallonie et spécifiquement par le ministre de l'Économie, pour construire une réelle économie durable, performante, associant les citoyens à travers leur participation et leurs investissements, qui est stoppé », fait-on encore remarquer.

Rayon financement, le cabinet affirme que tout ce qui peut être signé par Jean-Claude Marcourt sera exécuté. « Le changement futur du gouvernement n'a pas d'incidence sur les versements des subventions qui sont directement gérés par l'administration », note-t-il.

Enfin, en ce qui concerne **les dossiers « en cours »**, « le cabinet du ministre poursuit le travail, dans le respect des procédures et des organes d'avis que celles-ci prévoient. Le ministre signera les actes qu'il pourra jusqu'au dernier jour où il assurera ses fonctions ».

PAR JULIEN WINKEL

Didier Gosuin

Business as usual

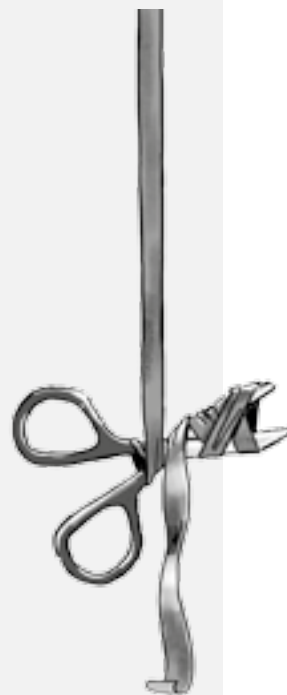


« **O**n continue comme si de rien n'était. » C'est en substance le message délivré par le cabinet de Didier Gosuin (Défi), ministre de l'Emploi, de l'Économie et de la Formation à Bruxelles. Pour preuve, le cabinet souligne qu'il vient de débloquer près de **3,5 millions d'euros en aides à destination de six entreprises bruxelloises**. Côté appels à projets, c'est le même discours: **un appel pour le soutien aux projets d'entrepreneuriat numérique (400.000 euros)**

vient d'être lancé. « Et, le 13 juillet, nous en déposerons un autre censé sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat », explique-t-on du côté du cabinet.

En ce qui concerne **les subsides**, le topo est le même: pas de blocages. « Le cdH est très collaboratif et le PS fait toujours partie de la majorité », souligne le cabinet de Didier Gosuin. Un constat qui paraît couler de source: le PS tente probablement de faire profil bas.

PAR JULIEN WINKEL



Aide à la jeunesse

Chantiers stoppés en plein élan

L'examen du **décret Code à la jeunesse** de Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, était prévu fin juin. Il a été reporté. Ce Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse a pour but d'intégrer les nouvelles compétences confiées à la Fédération Wallonie-Bruxelles par la 6^e réforme de l'État en matière de protection de la jeunesse.

« Ce texte avait déjà fait l'objet d'une discussion générale en commission du Parlement. Il ne devait plus qu'être débattu article par article et voté en commission, pour ensuite être voté en séance plénière. Si tout se passait normalement, ce dernier vote aurait pu avoir lieu le 19 juillet », explique-t-on au cabinet. Le texte pourrait donc être examiné et voté en octobre. Avec quel impact pour le secteur ? Étant donné que le décret date de 1991, « on peut considérer que le secteur peut continuer sur cette base. Mais pour ce qui concerne le nouveau plan de compétence, il est important que la FWB se l'approprie et que le secteur ne doive pas fonctionner des années encore sur la base d'une loi fédérale très améliorable, au prétexte que le projet de décret n'a pas pu être examiné ».

Ce texte avait notamment pour objet de renforcer la politique de prévention en faveur des jeunes et des familles, mais aussi de modifier la prise en charge en centre communautaire des mineurs ayant fait l'objet d'un dessaisissement (nouvelle compétence suite à la sixième réforme de l'État).

Autre dossier chaud sur la table : **la simplification du secteur**. Ce chantier a notamment pour objectif, comme le ministre l'avait expliqué dans le passé, de « réduire le nombre de catégories de services agréés » afin de revenir à « une majorité de services plus généralistes » (ce qui ne fait d'ailleurs pas l'unanimité,

lire : « Simplifier l'Aide à la jeunesse ? Pas si simple », *Alter Échos* n°443, 25 avril 2017, par Cédric Vallet »).

Cette réforme avait bien avancé. Des groupes de travail thématiques, réunissant fédérations patronales, syndicats et administration, ont abouti à la rédaction de futurs arrêtés spécifiques, transmis aux représentants du secteur. « Des derniers échanges et modifications pouvaient encore intervenir, mais ces arrêtés auraient été prêts avant les vacances », explique l'attachée de presse du ministre, Vanessa Despiegelaere.

Le cabinet de Rachid Madrane souligne aussi que « **la question de l'arrêté-cadre** devait également être abordée (cadre général de subventionnement pour les services : il doit permettre la simplification administrative, faciliter la gestion des services, préciser les procédures d'agrément...). Les travaux devaient être entamés fin juin, début juillet, pour aboutir en septembre et être envoyés au Conseil communautaire en octobre, afin que celui-ci puisse remettre un avis

au ministre avant la fin de l'année ». Le chantier n'a pas pu être entamé.

Concernant **les subsides**, tous les dossiers sur lesquels le ministre peut décider seul avancent. C'est-à-dire tous sauf ceux, quel qu'en soit le montant, qui concernent des services qui bénéficient d'un subside facultatif de 25.000 euros pour une année, et qui doivent dès lors passer au gouvernement.

Même chose pour les **appels à projets** : l'administration de l'Aide à la jeunesse produit les arrêtés que le ministre peut signer seul. Pour le reste... la patience est de mise.

PAR MANON LEGRAND





Isabelle Simonis

Un secteur jeunesse dans l'attente...

« **N**ous continuons à travailler jusqu'au dernier jour pour assurer le suivi des dossiers. » Voilà, en substance, le message que nous envoie le cabinet d'Isabelle Simonis, ministre de la Jeunesse (FWB). Concernant les **subventions**, la ministre ne rencontre pas de difficultés pour les octroyer comme prévu. « Nous venons ainsi de finaliser les arbitrages

dans le cadre de la circulaire 'histoires croisées' et du tout nouvel appel à projets 'éducation aux médias en jeunesse', explique Stéphanie Wilmet, la porte-parole d'Isabelle Simonis.

Comme nous l'indiquons dans ce numéro, **l'évaluation des décrets jeunesse** est l'un des gros boulots de la législature.

Celle-ci est terminée et doit être présentée en gouvernement le 12 juillet. Ce travail devait être suivi par des propositions de réforme des décrets 'centres de jeunes' et 'organisations de jeunesse'. Une note d'orientation devait être présentée en ce sens. Évidemment, vu le contexte, elle ne le sera pas. Ce sera donc à la prochaine majorité de se saisir du dossier.

Toujours du côté des centres de jeunes, on avait accueilli avec joie l'annonce de l'obtention de la ministre d'un **million d'euros supplémentaire pour soutenir la création d'emploi** dans le secteur en 2017. Cette somme devrait bien être transférée aux centres de jeunes car le décret-programme qui en actait le principe a été voté en commission parlementaire mardi 4 juillet. L'arrêté qui devait permettre de déterminer la répartition de ce million en concertation avec le secteur a, lui, été mis entre parenthèses. « Mais la ministre étudie

une manière d'affecter la somme selon des modalités exceptionnelles en 2017 pour que l'enveloppe ne soit pas perdue, sous réserve du vote du budget au parlement le 19 juillet. »

Mais le souci pour le secteur jeunesse c'est que ce million d'euros était considéré comme un préalable au refinancement tant attendu du secteur. Isabelle Simonis avait l'intention de discuter, à partir de 2018, de l'octroi d'un permanent supplémentaire par centre de jeunes (coût estimé: 9 millions d'euros). La discussion n'aura pas lieu. En tout cas, pas avec cette ministre.

Notons enfin que certains dossiers ont avancé malgré la crise politique. **L'arrêté sur l'enseignement de promotion sociale inclusif** a été adopté par le gouvernement en troisième lecture.

PAR CÉDRIC VALLET

Marie-Martine Schyns

L'avenir du pacte

Joëlle Milquet puis Marie-Martine Schyns ont placé au cœur de la législature le « **pacte pour un enseignement d'excellence** ». Fruit d'une réflexion intense de deux ans des acteurs de l'enseignement, le pacte pour un enseignement d'excellence se voulait être une réponse aux grands enjeux de l'école belge francophone. Selon la ministre de l'Éducation, ce pacte n'est pas remis en cause par la crise politique actuelle. Effectivement, la majorité en fin de vie PS-cdH (avec le soutien du MR) a voté le 6 juillet, au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les premières mesures concrètes: le renforcement du taux d'encadrement en maternel et l'aide aux chefs d'établissement.

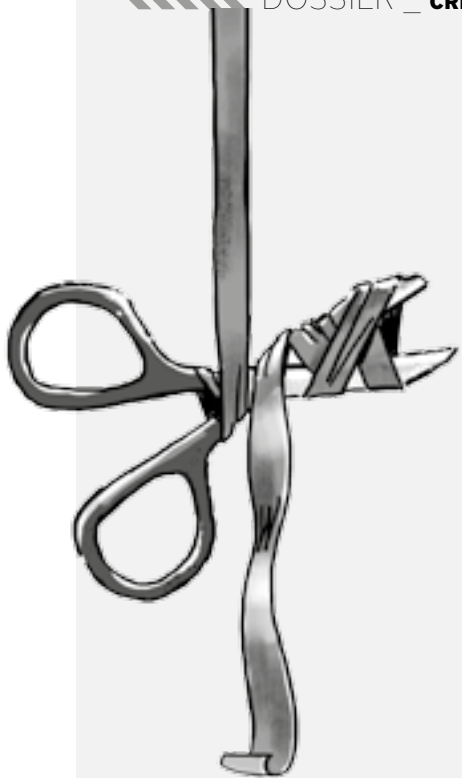
Par contre, il est difficile de croire que la prochaine majorité, si elle comporte le MR, endossera comme tel l'ensemble du pacte adopté par le cdH avec le PS. Olivier Chastel a déjà fait savoir que la mesure phare du pacte – l'allongement du tronc commun polytechnique jusqu'à 15 ans – n'était pas trop de son goût.

De son côté, Marie-Martine Schyns se veut rassurante: c'est le groupe central du pacte (qui réunit associations de parents, syndicats, administration, chercheurs) qui est le garant des grands équilibres du pacte, dit-elle. Et l'allongement

du tronc commun fait partie de ces points d'équilibre. Mais en même temps, la ministre laisse la porte ouverte à quelques aménagements. Dans une interview accordée à *La Libre Belgique*, celle-ci déclarait: « L'allongement du tronc commun a toujours fait débat. C'est pour cela que l'on a intégré le fait que l'on va évaluer sa mise en place de manière très précise. »

PAR CÉDRIC VALLET





Crise du Samusocial : l'occasion de rebattre les cartes ?

Alors que le projet d'ordonnance relative « à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri »¹ doit poursuivre son chemin législatif à la Cocom, il devra tenir compte des répercussions de la crise de gouvernance qui a frappé de plein fouet le Samusocial. L'occasion d'infléchir les orientations politiques en matière de lutte contre le sans-abrisme ?

PAR MARINETTE MORMONT

« **D**e quelle chance la crise du Samusocial est-elle le nom ? » Le 28 juin dernier, l'asbl DoucheFlux, en collaboration avec les fédérations de l'aide aux personnes sans abri (AMA, BICO et ROTB), invitait les acteurs bruxellois à repenser l'articulation entre les institutions du secteur et, plus largement, la politique bruxelloise de lutte contre le sans-abrisme. Pour DoucheFlux, la crise du Samusocial est l'occasion « d'en finir avec la perversité du clivage organisé Samusocial/reste du secteur » et « d'articuler de manière cohérente, concertée et efficace les axes humanitaire-urgence (ancienne priorité de fait) et réinsertion-logement (nouvelle priorité déclarée) ».

La réunion a rassemblé plus de 50 personnes issues de 29 organisations de la lutte contre la grande pauvreté et le sans-abrisme. Si un consensus s'est dégagé sur la nécessité de proposer des réponses diversifiées (en ce compris de prévention) – et donc de rééquilibrer la manne financière allouée aux acteurs dans le secteur, qui penche aujourd'hui très largement en faveur du Samusocial² – une (légère ?) ligne de fracture persiste entre les tenants du modèle des « solutions orientées logement » (type Housing First, capteurs de logement, entre autres) et les travailleurs de l'urgence sociale.

« La crise politique est une opportunité pour un changement de paradigme, a assené Stéphane Roberti, président du CPAS de Forest (Écolo). L'urgence sociale est nécessaire, mais elle ne réduit pas le nombre de sans-abri. » « La notion d'urgence est mal définie, souvent mal comprise, tempérait de son côté Bruno Rochet, chargé de mission au Samusocial. Ce n'est pas qu'un sparadrap sur une plaie, mais l'occasion de mettre sur pied un travail d'accompagnement sur le long terme. » Et le travailleur du Samusocial de définir l'urgence sociale comme une aide « immédiate », « mobile » et sur mesure, à laquelle est associé un travail de « continuité » et de « réinsertion », en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur.

« Nous espérons pouvoir aller de l'avant ensemble, poursuivre nos missions, limiter l'impact désastreux que les (en)jeux

politiques ont pu et pourraient encore avoir sur notre travail, nos travailleurs, mais avant tout sur les personnes les plus vulnérables qui font l'objet de nos pré-occupations au quotidien », a-t-il confié.

Une chose est sûre, le secteur ne peut se passer du Samusocial. L'organisation est aujourd'hui l'une des seules à assurer une inconditionnalité dans son accès. « C'est important de préserver cet outil sur le terrain, confirme Christine Vanhessen, directrice de l'AMA, Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri. Car le public avec lequel ils travaillent (entre autres les sans-papiers, NDLR), personne d'autre ne s'en occupe. »

« La crise politique est une opportunité pour un changement de paradigme. »

Stéphane Roberti, président du CPAS de Forest (Écolo)

Au sortir de la réunion, DoucheFlux et plusieurs associations viennent avec deux propositions : la mise sur pied et le financement d'États généraux de la lutte contre la grande pauvreté et le



CC_FILICKR_BXENTRO

sans-abrisme à Bruxelles « afin de baliser le chemin à emprunter par cette lutte, en forme d'adresse programmatique aux décideurs/décideuses de la prochaine législature » ; l'organisation, le 4 septembre prochain, d'une mobilisation des acteurs du secteur, des bénéficiaires et de la société civile, qui « fera la démonstration d'un large consensus autour de la nécessité de travailler autrement, de rebattre les cartes, d'initier une nouvelle dynamique pour mettre définitivement fin au sans-abrisme à Bruxelles ».

Des textes en stand-by ?

Mais alors que le terrain cogite, voire s'agite, la machine législative qui élabore les textes régissant l'activité du secteur de l'aide aux sans-abri à Bruxelles tourne-t-elle toujours ? Car la crise du Samusocial se conjugue avec la crise politique.

Côté Cocof, le « décret modifiant le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil » avait été promulgué le 27 avril 2017³ et attend toujours ses arrêtés d'application. « Nonante-cinq pour cent de nos revendications se sont retrouvées dans ce texte, se satisfait Christine Vanhessen. Mais nous attendons son entrée en vigueur. Avec la crise politique actuelle, c'est en stand-by. » Parmi les grandes avancées du décret: la reconnaissance du post-hébergement comme quatrième mission de base (à côté de l'accueil, de l'hébergement et de l'aide psychosociale).

Côté Cocom, le suspense est plus présent. Le projet d'ordonnance qui

doit réformer le secteur sera discuté lors de la dernière séance du collège réuni de la Cocom aux alentours du 17 juillet, précise Kathrine Jacobs, porte-parole de la ministre Céline Fremault. Et d'ajouter: le principe de l'évolution du Samusocial en une asbl de droit public est acquis. Pour le reste, silence radio jusqu'à la séance en question.

La crise du Samusocial va-t-elle permettre de rebattre les cartes et de faire évoluer le texte ? « On l'espère, avance Christine Vanhessen. On a une fenêtre d'opportunité et une temporalité qui font que, peut-être, il va y avoir des changements dans le cadre de l'ordonnance. Mais nous n'avons aucun projet écrit à ce stade. Les tables d'experts qui avaient enfin été mises sur pied pour consulter le terrain sont à l'arrêt. Ceux-ci vont-ils sortir l'ordonnance en faisant sauter la concertation ou ce travail va-t-il être reporté ? » Parmi les questions qui se posent: la coordination du secteur, bicéphale dans le projet initial, devait reposer pour une part sur le Samusocial, pour une autre sur la création d'un « Bureau d'insertion sociale ». Ne devrait-elle pas reposer sur un acteur unique ? Autre exemple: la taille du Samusocial ne devrait-elle pas être réduite au profit d'organisations à taille humaine disséminées sur le territoire ?

Mais avant toute chose, première tâche du gouvernement: assurer la stabilité d'une institution aujourd'hui fragilisée en reprenant en main ses organes de gestion (son conseil d'administration est démissionnaire), la gestion de l'asbl

en elle-même, puis en faisant évoluer les statuts (on évoque la constitution d'un organe public de portée régionale). Ensuite seulement devrait démarrer un travail sur le texte d'ordonnance, en cohérence avec les décisions prises.

« Nous avons reçu des promesses d'auditions larges à la rentrée, indique Alain Maron (Écolo). Cela veut dire que tout n'est pas bouclonné. C'est l'occasion d'une remise à plat, de réfléchir aux objectifs qu'on poursuit. Encore faudra-t-il qu'ils se mettent d'accord entre eux. Pascal Smet veut nettoyer le piétonnier et faire en sorte qu'il n'y ait pas de morts en hiver. Fremault est plus ouverte aux solutions structurelles. Mais comment le PS va-t-il se repositionner après tout cela ? Jusqu'ici, c'étaient Yvan Mayeur et Pascale Pereira qui déterminaient la position de ce parti sur cette thématique... »

En tout cas, il s'agira de faire vite. La « fenêtre d'opportunité » qui se présente pour le secteur risque de se refermer une fois l'hiver à notre porte. « Il aurait déjà fallu commencer la préparation du plan hiver, commente Christine Vanhessen. C'est maintenant que cela devrait se mettre en place... »

Alors que les derniers dénombrements de la Strada affichaient une augmentation drastique des personnes sans abri et mal logées comptabilisées sur le territoire bruxellois (+96 % de personnes comptabilisées entre 2008 et 2016)⁴, la « fin du sans-abrisme » semble aujourd'hui plus lointaine... et plus nécessaire que jamais. ■

NOTES

1. Lire « Sans-abri à Bruxelles: un projet d'ordonnance qui sème le trouble », *Alter Échos* 441-442, avril 2010, Marinette Mormont.
2. Lire « Budget sans-abrisme à Bruxelles: un gâteau aux parts inégales », *Alter Échos* n°417, février 2016, Marinette Mormont.
3. Publié au *Moniteur belge* le 1^{er} juin 2017.
4. « Explosion du nombre des personnes sans abri et mal logées à Bruxelles », *Alter Échos* n°447, juillet 2017, Marinette Mormont.

400Toits :

La campagne bruxelloise 400Toits a pour objectif de trouver, d'ici à 2020, 400 logements stables pour les personnes dormant en rue. **PAR PIERRE JASSOGNE**

à la rencontre des sans-abri

Dans le cadre de « 400Toits », 300 volontaires accompagnés de travailleurs de rue professionnels sont allés à la rencontre des personnes sans abri de la capitale. Et ce pendant une semaine. *« Cette semaine avait pour but d'écouter les personnes sans abri et de connaître le type de logement et d'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin. C'était également l'occasion d'inclure les personnes sans abri elles-mêmes ainsi que les bénévoles dans le processus de création de nouvelles solutions »*, explique Koen Van den Broeck, responsable de la communication pour la campagne. Née de l'initiative d'Infirmiers de rue, Habitat et Humanisme, Archi Human, Le Forum bruxellois contre la pauvreté, Entraide saint-gilloise, SoHoNet et 4Wings Foundation, la campagne 400Toits veut aussi sensibiliser les sociétés de logement, les propriétaires fonciers et les investisseurs afin de mettre en place des solutions durables et adaptées. *« Tant que chaque association travaille de son côté, on risque hélas de ne pas y arriver. Chacun est dans son pré carré, avec des moyens limités, avec une petite partie de la solution. On a cherché à créer une alliance pour être plus puissant pour agir »*, insiste Koen Van den Broeck.

Parmi les 540 personnes qui ont été rencontrées, 299 ont accepté de participer à l'enquête. La majorité des personnes, à savoir 85 %, sont des hommes. La plus jeune personne interviewée est âgée de 16 ans et la plus âgée de 76 ans,

la moyenne d'âge étant de 43 ans. Plus de 75 % des personnes interrogées ont déclaré dormir habituellement à l'extérieur. Soixante pour cent des participants disent souffrir d'une maladie chronique. Et une personne sur deux dit s'être fait agresser depuis qu'elle est sans-abri.

Une analyse plus approfondie se fera au courant des mois à venir et un rapport sera diffusé. *« Cette analyse nous permettra de réfléchir à des solutions personnalisées, plutôt que des modèles de logement et d'accompagnement standardisés »*, rappelle le porte-parole. ■

Une première rencontre avec le monde de la rue

L'originalité de la campagne fut de mettre en contact des citoyens avec des personnes sans abri. Trois cents personnes ont répondu à l'appel de 400Toits parmi lesquelles Aldo, un « business manager » d'une société de consultance. *« Pour moi, c'est une double opportunité : aller vers ces personnes obligées de vivre en rue et découvrir le quotidien des professionnels »*, explique-t-il. En commençant l'enquête, il admet avoir eu quelques appréhensions sur la manière d'aborder les sans-abri, sur la façon dont elles allaient réagir... *« Au final, il n'y a pas de schéma préétabli. Certaines questions étaient plus délicates. Les personnes répondaient si elles le voulaient. Par exemple, sur la consommation de drogue, raconte-t-il. Ce sont des gens qu'on croise partout, mais quitte à être trash, est-ce que notre société les considère encore comme des citoyens à part entière ? »* Marzena, scénariste de bandes dessinées, a également participé à la campagne. *« Chacun peut se retrouver dans une situation difficile. J'ai vécu longtemps à Bruxelles, et je reviens avec le sentiment que de plus en plus de personnes sont en difficulté. »* Elle admet avoir besoin de se nourrir de l'expérience d'autrui. *« C'était frustrant pour l'un et pour l'autre de se limiter au questionnaire. D'autant que, dans l'enquête, les questions sont assez dures. Puis, sur le terrain, cela a parfois été très difficile de gérer les émotions de quelqu'un d'autre... »*

Home for Less, du top-module

Cinq mois après son lancement, les premiers logements du projet Home for Less, qui veut répondre à la crise du logement, ont été inaugurés ce vendredi, au quatrième étage d'un bâtiment vide appartenant à l'Armée du salut, boulevard d'Ypres à Bruxelles.

PAR MANON LEGRAND

Home for Less est né de la cellule Capteurs de logements de L'Îlot, association bruxelloise engagée dans la lutte contre l'exclusion au logement, du Collectif Baya, un collectif d'architectes créé il y a trois ans par des jeunes architectes défenseurs de projets « citoyens » et une quarantaine d'étudiants du cours « Archiconstruite », un atelier « pratique » créé il y a quatre ans au sein de la faculté d'architecture La Cambre Horta. Ensemble, ils ont réfléchi durant cinq mois à la création de modules de logement démontables à placer dans les bâtiments bruxellois vides. Les chiffres ne sont pas précis, mais on sait qu'à Bruxelles entre 20.000 et 30.000 immeubles sont vides. On estime à 3.500 le nombre de personnes sans abri. La Strada (Centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri) en a comptabilisé précisément 3.386 dans la nuit du 7 novembre 2016.

Quatre modules ont été sélectionnés parmi les projets des étudiants. D'une surface entre 15 et 40 m², ils sont fournis en gaz et électricité (ou en voie de l'être) et comportent des espaces chambre, cuisine et sanitaire. Tout est en récup, sauf le bois, matériau principal. Coût du projet: 16.000 euros. Les fondations 4wings et Roi Baudouin ont

chacune donné 5.000 euros. Un crowdfunding a permis de récolter 6.000 euros.

Plusieurs concepts

Au niveau de la structure, plusieurs modèles cohabitent sur le plateau, en plus d'un espace commun ouvert. *« Nous voulions présenter deux concepts, celui de boîte dans la boîte, et un autre qui*

« Nous voulions présenter deux concepts, celui de boîte dans la boîte, et un autre qui utilise davantage l'espace existant. »

François Ronsmans, étudiant de La Cambre

utilise davantage l'espace existant », explique François Ronsmans, étudiant de La Cambre. Pour le deuxième concept, les fenêtres ainsi que le sol et le plafond sont donc ceux du bâtiment existant.

Les radiateurs également. Des cloisons sur mesure délimitent le logement, et de l'isolant vient refermer la structure. Dans ce modèle, le « modulable » prend tout son sens, puisque les différents blocs peuvent être déplacés au gré des envies de l'occupant.

Les autres modèles s'apparentent plus à des « boîtes », constituées de panneaux qui composent le sol, le toit et les murs. Avec des variantes dans les techniques de construction: panneaux vissés pour l'un, parois encastrées pour un autre, « une technique-puzzle » spécialement créée pour ce projet. Toutes ont la même finalité: une construction et une déconstruction faciles afin de pouvoir s'implanter facilement dans n'importe quel lieu vide. Pour le chauffage, François Ronsmans explique que les boîtes « sont proches du passif ».

Plaidoyer politique

L'envie a aussi été de faire des modules qui correspondent au Code du logement et d'autres pas. Certains modules n'ont par exemple pas respecté la surface minimale requise de 28 m². *« Dans l'idée, explique Ariane Dieckx, directrice de L'Îlot, de faire bouger les lignes politiques. C'est une sorte de plaidoyer politique pour pouvoir*



© GONÇALVES M PHOTOGRAPHY



répondre au défi de logement des personnes sans abri, même en s'écarter des règlements ».

« Ce projet, mis en place sur une période si courte – cinq mois –, n'aurait pas vu le jour sans l'énergie et la détermination de tous les acteurs impliqués, mais aussi un grain de folie », se réjouit Ariane Dierickx. Et la directrice de souligner la pluridisciplinarité des acteurs, issus tant du terrain que du monde académique, et le croisement des compétences sociales et techniques. « Les modules ont été pensés en collaboration avec les différentes professions mais aussi en dialogue avec des experts du vécu (ex-personnes à la rue, NDLR) », souligne la directrice de L'Îlot. Et de citer l'exemple du module « caravane » composé d'un espace intérieur et extérieur : son espace ouvert sur l'extérieur est né de la remarque d'un expert du vécu craintif « d'étouffer dans un logement-boîte ».

Et la suite ?

« On se donne deux ans pour étudier chaque prototype, qui sera testé, par des personnes sans abri on l'espère. Il nous faut pour cela l'accord des pompiers. Ce test nous permettra de faire des améliorations techniques dans l'objectif d'avoir un produit fini impeccable dans deux ans », explique Ariane Dierickx. La troisième année visera à trouver des partenaires de



construction et des investisseurs privés. Enfin, si le projet pilote a pu contourner les règles d'urbanisme, « le grand défi de Home for Less sera aussi sur les trois prochaines années de dénouer cette question », conclut la directrice. La ministre du Logement a en tout cas manifesté son intérêt pour le projet. ■

MAISONS D'ACCUEIL: la réinsertion sans le pouvoir...

Dans les maisons d'accueil, on retrouve des personnes sortant de prison, des personnes détenues en congé pénitentiaire ou des personnes sous surveillance électronique. Même si elles se font de plus en plus rares... **PAR PIERRE JASSOGNE**

Les maisons d'accueil hébergent temporairement des publics fragilisés et leur offrent une aide sociale, psychologique, juridique. Outre un manque de places pour répondre à l'ensemble des demandes, ces lieux sont confrontés à des difficultés liées à la spécificité de l'accompagnement social des personnes sortant de prison, aux contraintes sécuritaires ou techniques imposées, comme dans le cas de la surveillance électronique. Situation qui amène certaines structures à limiter le nombre de places d'accueil pour ce public. Dans son dernier rapport sur la sortie de prison, la CAAP (Concertation des associations actives en prison) rappelle d'ailleurs, vu l'engorgement, que les maisons d'accueil sont contraintes à « faire le tri » des différentes demandes et à privilégier des personnes qui présentent moins de risque de « décrochage ».

À Jumet, la maison d'accueil L'Îlot est composée pour un tiers de personnes sortant de prison. Avant de pouvoir être accueilli au sein de l'institution, le détenu est reçu lors de congés pénitentiaires. Il passe la nuit, avant de retourner en prison le lendemain. « C'est un moyen d'être évalué, un moyen de voir évoluer la personne lors de ces journées avant un séjour plus long dans un milieu communautaire », affirme Allan Gozdicki, assistant social. On n'est pas une prison, mais il y a des règles à respecter, des tâches à exécuter, des horaires à suivre. L'objectif

est de mettre en place un projet avec ces personnes pour qu'elles puissent trouver un hébergement après leur passage chez nous, notamment. » Il n'y a pas de refus par rapport aux faits d'incarcération, si ce n'est pour les faits de mœurs, mais, sur les 24 places disponibles, seules quelques-unes sont destinées aux personnes sortant de prison. « Des demandes de prison, j'en reçois toutes les semaines. On ne peut y répondre favorablement. On évite d'accueillir un seul type de public, notamment carcéral, pour ne pas reproduire les mêmes logiques qu'en prison. Si on accueille trois détenus, c'est un maximum pour pouvoir les accompagner au mieux », ajoute l'assistant social.

Quant aux hébergements sous surveillance électronique, ils sont limités au coup par coup afin de ne pas tomber dans des régimes d'hébergement différenciés et pervers : accès aux chambres autorisé à certains et non à d'autres en journée, perception du personnel de la maison d'accueil en tant qu'auxiliaire carcéral...

Mais il n'y a pas que cela : l'allocation du SPF Justice dont bénéficient les personnes sous surveillance électronique est inférieure au montant du revenu d'intégration sociale (RIS). Un problème quand on sait que l'hébergement en maison d'accueil n'est pas gratuit. « Une situation d'autant plus difficile qu'elle ne permet pas aux anciens détenus de constituer une garantie locative », continue Allan Gozdicki.

Alarme sous douche

À Nivelles, la maison d'accueil Les Quatre Vents a, de son côté, décidé d'arrêter l'accueil des personnes sous

bracelet. « On ne veut plus accueillir des personnes sous bracelet, tant que le système n'amène pas un minimum de reconnaissance de droits à la personne, à savoir un revenu décent, mais aussi en lui laissant un minimum de liberté pour faire des démarches administratives. Les dernières expériences ont montré que les personnes étaient dans des situations de non-droit. Puis, en termes d'organisation, ce dispositif manque de souplesse et amène à des situations absurdes avec une alarme qui se déclenche pendant que la personne prend sa douche », dénonce Didier Gruselin, directeur de la maison d'accueil de Nivelles.

Du côté de l'administration, on reconnaît bien volontiers ces problèmes « pratico-pratiques » : « Ils ne sont pas dus à un mauvais rapport institutionnel ou autre. Ce sont deux systèmes différents qui ont du mal à cohabiter », admet Valérie Hendrikx, porte-parole des maisons de justice et du Centre de surveillance électronique. « À partir du moment où la personne est placée sous surveillance, des problèmes techniques peuvent arriver : le bracelet est posé dans un périmètre qui ne correspond pas toujours à l'espace d'une maison d'accueil. » ■

EN SAVOIR PLUS

- Alter Échos (site), « Prison : vers une transition réussie ? », Pierre Jassogne, 3 avril 2017.



Par leur accompagnement, les maisons d'accueil visent à lever tous les obstacles qui se dressent devant l'ancien détenu. CC FLICKR _POP_H

« Nous sommes des maisons de transition... »

Entretien avec Julie Turco, chargée de projets wallons à l'AMA (Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri)

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE JASSOGNE

Alter Échos: les maisons d'accueil rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'accompagnement des détenus...

Julie Turco: Pour ce public particulier, cela pose un certain nombre de questions: il n'a pas les mêmes droits que le public traditionnel des maisons d'accueil, comme le droit d'aller et venir, la possibilité de sortir ou d'avoir des activités à l'extérieur. Il n'a pas les mêmes revenus: tandis que la grosse majorité des personnes que nous accueillons reçoit des allocations de remplacement, le RIS principalement, la personne sous bracelet a une allocation spécifique par semaine, inférieure au RIS. Ainsi, le travail de la maison d'accueil est limité dans les possibilités d'accompagnement, de solution de logement, et même de paiement de l'hébergement.

AE: malgré ces difficultés, il reste des institutions prêtes à accueillir ce public ?

JT: Oui, c'est notamment le cas de la maison d'accueil de Jumet qui s'est construite autour de cette problématique. Historiquement, plusieurs maisons pour hommes accueillait beaucoup d'anciens détenus. Aujourd'hui, des services continuent à accueillir ces anciens détenus, mais se retrouvent désormais avec tant de difficultés face à ce public qu'ils ont décidé de réduire leur prise en charge. Jusqu'à pour certains services arrêter purement et simplement cet accueil car trop contraignant. C'est le cas de la maison d'accueil Les Quatre Vents à Nivelles qui poursuit l'accueil des congés pénitentiaires mais qui a interrompu l'accueil sous bracelet après plusieurs expériences compliquées. Outre les

contraintes techniques, il s'agit pour la maison d'organiser la journée de la personne à la minute près, sans quoi, parfois pour une minute de retard, le bracelet sonne, alertant le service de sécurité. C'est très rigide et le cadre de vie communautaire d'une maison d'accueil est parfois difficilement conciliable avec ces exigences sécuritaires.

AE: Vous souhaiteriez un cadre plus clair dans l'accompagnement des anciens détenus au sein de vos services ?

JT: Oui, en étant, d'abord, plus soutenu. Quand j'ai entendu parler des maisons de transition, c'était la définition exacte de ce qu'on fait déjà: un hébergement temporaire avec un accompagnement social. En fait, le projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de créer des maisons d'accueil pour des personnes sortant de prison. L'idée est intéressante parce que c'est un public qui doit être davantage soutenu en fin de détention. Maintenant,

faut-il créer une nouvelle structure, sachant que des services existent déjà et qu'ils sont déjà très handicapés par les conditions dans lesquelles ils peuvent accueillir les personnes sous bracelet, les congés pénitentiaires et les anciens détenus ? Ne faudrait-il pas au contraire donner davantage de moyens, ouvrir plus de lits, en proposant un accompagnement plus spécialisé, en renforçant le personnel, en le qualifiant davantage sur cette problématique, en soutenant les collaborations avec les maisons de justice, avec les services d'aide aux justiciables, le tribunal d'application des peines... Aujourd'hui, chacun reste dans son pré carré. Ce qu'on porte aussi au sein de nos services, c'est la mixité. Pour les personnes sortant de prison, le risque serait de placer uniquement des personnes ayant vécu la même situation et de faire, en quelque sorte, une extension de la prison avec les mêmes codes, les mêmes règles... ■

Accueil des gens du voyage en Wallonie:

Sur l'ensemble de la Région wallonne, à peine deux communes proposent une aire permanente d'accueil et neuf mettent à disposition des terrains provisoires dépourvus de toutes infrastructures. Pour le ministre de l'Intégration sociale, Maxime Prévot, c'est un constat d'échec. Il propose d'impliquer les provinces afin d'accompagner les communes dans l'accueil des gens du voyage.

PAR FRANÇOIS CORBIAU

En contrebas, il y a la Meuse et, en face, les falaises imposantes de Marche-les-Dames. Seuls le bruit du train et celui des camions sur la nationale viennent perturber à intervalle régulier la quiétude des lieux. La veille, une dizaine de caravanes ont pris leurs quartiers sur le terrain de Lives-

les provinces à la rescousse

sur-Meuse, un ancien camping communal réaménagé en 2015 par la Ville de Namur en aire permanente d'accueil des gens du voyage. Ce matin-là, seuls les femmes et les enfants sont présents. Les hommes sont partis au chevet d'un ami hospitalisé dans le nord de la France.

Devant sa caravane, Maryline est en train d'étendre le linge. « *C'est bien pour nous d'avoir installé une aire comme celle-ci avec l'eau et l'électricité* », explique cette femme originaire de Lille. Même si, à son goût, le terrain est un peu trop bétonné. « *C'est bien pour les caravanes quand il pleut, on ne s'embourbe pas. Mais ce n'est pas très agréable pour*

les enfants. » Maryline trouve aussi que quelques jeux pour les enfants ne seraient pas superflus. « *Mais ce sont des détails, insiste-t-elle. Par contre, c'est dommage qu'on ne puisse pas être plus nombreux sur ce terrain. On a dû scinder le groupe.* »

Avec une capacité limitée à 16 caravanes et des blocs sanitaires munis de toilettes et de douches aux quatre coins du terrain, l'aire de Namur a été conçue pour l'accueil de groupes de taille modeste (et une durée de deux semaines au maximum). « *On en accueille en moyenne une quinzaine chaque saison* », indique Annick Morval, agent



de médiation pour la Ville de Namur depuis sept ans. « *En 2016, on a accueilli en tout 170 caravanes sur le terrain.* » Le terrain est ouvert entre le 1^{er} mars et le 31 octobre, et tout est complet pour 2017. Chaque famille paie 45 euros par caravane pour y séjourner une semaine, un prix qui comprend la taxe de séjour, l'accès aux sanitaires, la gestion des déchets et un forfait pour l'eau et l'électricité.

Cela fait des années que les gens du voyage viennent sur le territoire de Namur. « *L'idée était de mettre en place un projet pilote pour pouvoir les accueillir de manière plus digne* », résume la médiatrice. Avant, ils s'installaient régulièrement sur un terrain situé sur les hauteurs de Jambes. « *Mais il n'y avait pas d'infrastructures ni d'accès à l'eau ou l'électricité. Ici, avec l'aire d'accueil permanente, on doit fonctionner d'une autre manière* », explique la médiatrice. Depuis l'ouverture, le bouche-à-oreille fonctionne bien. « *Pour le moment, j'ai une vingtaine de groupes sur liste d'attente.* »

Échec de la politique actuelle

Des aires permanentes d'accueil comme celle-ci, la Wallonie n'en compte que deux actuellement. Pour Ahmed Ahkim, le directeur du Centre de médiation des gens du voyage, « *quelque chose coince au niveau communal. Quelques communes à peine se sont engagées concrètement dans l'accueil des gens du voyage.* » Un échec pour les acteurs de terrain qui s'impatientent de voir ces initiatives dépasser le stade de projet pilote. Plusieurs communes rechignent à mettre à disposition des terrains, même à titre provisoire. « *C'est clair qu'au niveau communal, les bourgmestres mais aussi l'ensemble des élus locaux anticipent les réactions négatives de la population, constate Ahmed Ahkim. Ils se disent que l'opinion publique est forcément contre.* »

Pour le ministre de l'Intégration sociale, Maxime Prévot, « *le bilan est très maigre* », puisque jusqu'ici, seule une

dizaine de communes ont joué le jeu. Namur et Ath sont les seules à proposer une aire équipée d'infrastructures permanentes et neuf autres communes (Amay, Bastogne, Charleroi, Hotton, Mons, Ottignies, Sambreville, Wasseiges et Verviers) mettent ou s'approprient à mettre à disposition une aire temporaire. Pour Maxime Prévot, le constat est clair. « *On ne peut plus se satisfaire d'une approche fondée uniquement sur le bon vouloir et encore moins pratiquer la politique de l'autruche.* »

Supracommunalité et provinces

Face à ce constat d'échec, le ministre de l'Intégration sociale souhaite passer à la vitesse supérieure en impliquant les provinces dans le dispositif d'accueil. Il a donc déposé un projet de décret au gouvernement wallon « *qui vise à assurer un accueil des gens du voyage organisé par les provinces wallonnes en collaboration avec les communes* ». Pour Maxime Prévot, les provinces sont l'interlocuteur le plus approprié « *car l'accueil des gens du voyage entre dans les préoccupations supracommunales revendiquées par les provinces* ».

Ahmed Ahkim estime lui aussi qu'impliquer les provinces a du sens pour créer une dynamique positive et encourager les communes à en faire davantage pour accueillir les gens du voyage. « *Au moins les communes ne se retrouveraient plus seules dans un face-à-face tendu* », estime le directeur du Centre de médiation des gens du voyage. Un constat que partage également le ministre des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne. « *Les provinces ont plus de recul sur les différentes situations locales que les communes elles-mêmes. Elles peuvent jouer un rôle de coordination et pallier les éventuels manquements de certaines communes.* »

Concrètement, l'avant-projet de décret de Maxime Prévot propose que chacune des provinces mette à disposition quatre terrains avec au minimum une aire

aménagée et trois aires temporaires où seront prévus des accès à l'eau, à l'électricité, aux sanitaires ainsi que le ramassage des immondices. « *Chaque terrain devra être disponible pendant huit mois, de mars à octobre, ce qui équivaut à 140 semaines à organiser sur le territoire provincial* », détaille Maxime Prévot. Une obligation qui prendra cours fin 2020, afin de laisser du temps aux élus provinciaux de se mettre en conformité avec le décret. Un délai nécessaire, estime le ministre, compte tenu d'un éventuel changement de majorité au sein des collèges communaux et provinciaux après les élections d'octobre 2018.

Sanctions financières

Concrètement, chaque province devra disposer d'au moins un terrain équipé au plus tard pour fin 2021. Pour encourager les autorités locales, la Région wallonne proposera des subventions en vue de l'acquisition, de l'aménagement, de l'accessibilité et de l'extension de terrains à hauteur de 90% du coût des travaux à réaliser. À défaut, les provinces qui n'auraient pas réalisé ces aménagements seront sanctionnées financièrement. « *Elles pourraient être privées de la possibilité de solliciter un programme triennal en matière de travaux subsidiés ou voir la dotation du Fonds des provinces diminuée à concurrence de 10.000 euros par semaine de disponibilité manquante pour les terrains provisoires ou de 80.000 euros par an pour l'exigence des aires aménagées* », indique le ministre de l'Intégration sociale dans son avant-projet de décret.

Du côté de l'Association des provinces wallonnes (APW), même si on estime qu'impliquer les provinces dans l'accueil des gens du voyage a du sens, la directrice, Annick Bekavac, juge « *surprenante* » la manière de procéder. « *On a une obligation de résultat mais sans avoir réellement la capacité de contraindre les communes de le faire. Il n'est pas question que l'on devienne le gendarme des*

« Les gens du voyage font peur parce qu'on ne les connaît pas et que leur mode de vie est différent. »

Annick Morval, agent de médiation pour la Ville de Namur



Annick Morval, médiatrice, a vu grandir les enfants qui, chaque année, vivent quelques jours sur le terrain de Lives-sur-Meuse.

© FRANÇOIS CORBIAU

communes. On peut encourager, inciter mais certainement rien imposer aux communes. » Pour elle, le principe de supracommunalité, c'est l'idée d'un soutien aux communes. « *On écoute les besoins de terrain, on y répond si possible mais sur un principe de dialogue et d'échange.* »

Pour la directrice de l'APW, on aurait pu s'y prendre autrement en demandant aux provinces de se concerter avec les communes pour trouver un terrain d'entente, quitte à ce que la Région wallonne reprenne la main en cas d'échec de la concertation. « *Ce serait plutôt à elle de trancher en cas de blocage. Ici, on risque juste de tomber dans un dialogue de sourds* », ajoute Annick Bekavac.

Mercedes et préjugés

L'avant-projet de décret prévoit également le financement d'un équivalent temps plein par province pour engager un coordinateur-médiateur des gens du voyage en tant que référent et facilitateur pour les autorités provinciales et communales. Un poste comme celui d'Annick Morval mais à l'échelle de la province. Peu de communes disposent d'une personne pour gérer ces questions et jouer le rôle de médiateur entre les gens du voyage, les autorités et les riverains.

À Namur, par exemple, quand la Ville a lancé l'idée d'aménager une aire d'accueil des gens du voyage à Lives-sur-Meuse, les riverains ont d'abord réagi de manière très vive. « *C'est sûr que les gens du voyage véhiculent toute une série de stéréotypes et de clichés* », constate tous les jours Annick Morval. « *Le 'mythe de la Mercedes' a la vie dure. Les gens me demandent toujours comment ils font*

pour avoir de grosses voitures. Les gens du voyage font peur parce qu'on ne les connaît pas et que leur mode de vie est différent », rappelle la médiatrice.

Mais, aujourd'hui, les choses se passent bien à Lives-sur-Meuse. Au dire de la médiatrice, les riverains sont plus inquiets par le danger que représente la nationale à l'entrée de l'aire d'accueil. « *Ils demandent qu'on installe un feu de signalisation pour permettre aux gens du voyage de manœuvrer à l'entrée et la sortie du terrain. Ils ont peur aussi pour les enfants. Pour moi, c'est le signe que les tensions se sont apaisées* », indique Annick Morval.

Pour y arriver, il a fallu rassurer les riverains, notamment en organisant une présence régulière de la commune sur le terrain. La médiatrice vient travailler plusieurs fois par semaine dans un petit bureau installé à l'entrée du terrain. « *Avec ma collègue, on essaye d'assurer une présence mais il ne faut pas non plus que les gens du voyage aient l'impression qu'on les surveille*, insiste la médiatrice. *C'est aussi une façon de montrer aux riverains qu'on est là, qu'on gère les choses.* » Les services de la Ville de Namur viennent aussi très régulièrement pour entretenir les infrastructures. « *C'est important pour que les choses se passent bien* », insiste Annick Morval.

Pour le directeur du Centre de médiation des gens du voyage, c'est un point essentiel. « *Quand l'accueil est organisé et géré au niveau local, cela se passe généralement bien pour tout le monde. C'est lorsque rien n'est géré qu'on assiste à des réactions très vives de la population.* » Ahmed Ahkim rappelle que la question de l'accueil des gens du

voyage comporte « *une dimension émotionnelle importante* » mais beaucoup moins à partir du moment où « *les aspects techniques* » tels que la question des terrains, la propreté, l'accès à l'eau, l'électricité, les contacts avec les autorités sont réglés. « *En agissant sur les raisons objectives de tension, on a beaucoup moins de réactions négatives au sein de la population.* »

En attendant Ostende

Sur le terrain de Lives-sur-Meuse, la matinée touche à sa fin. Les enfants ont improvisé une partie de saute-mouton sur les bornes électriques installées le long des emplacements. Ces enfants, Annick Morval les a vus grandir et finit par les connaître à force de retrouver les mêmes groupes d'année en année. « *J'en vois certains revenir depuis sept ans. J'ai parfois des photos des enfants quand ils étaient tout petits* », s'amuse la médiatrice. Maryline, elle, pense déjà à l'après. Après avoir passé 15 jours sur le terrain, elle reprendra la route avec le groupe. Ils vont sillonner pendant plusieurs semaines la Wallonie avant d'aller à Ostende, fin juillet. C'est là que plusieurs groupes de gens du voyage se sont donné rendez-vous pour une « mission », un grand rassemblement pouvant atteindre 300 à 400 personnes. « *Mais là, pas de souci*, sourit-elle. *En Flandre, ce n'est pas la même chose qu'en Wallonie. Il y a beaucoup plus de terrains. Et à Ostende, tout a déjà été prévu avec les autorités.* » ■

EN SAVOIR PLUS

- « Gens du voyage: la médiation pour apaiser les tensions », Focales n°24, Cédric Vallet, avril 2016.

HANDICAP: ravalement de façade ?



Le 31 mai dernier, Maxime Prévot, ministre wallon de la Santé, annonçait la mise sur la table d'une enveloppe de quelque 63 millions d'euros pour l'amélioration de l'hébergement et de la prise en charge des personnes handicapées. Mais, face à la priorité d'apporter des solutions aux familles, quelle place reste-t-il pour l'approche inclusive et participative du handicap, telle que préconisée par la Convention de l'ONU ? **PAR JULIE LUONG**

Des acteurs du secteur le rapportent, son cabinet le confirme : l'enveloppe inédite de 63 millions dégagée par le gouvernement wallon pour le secteur du handicap devrait beaucoup à la sensibilité personnelle du ministre Maxime Prévot (cdH). Sa mesure phare – un budget de 50 millions pour soutenir la rénovation des infrastructures existantes – porte d'ailleurs le nom d'« ERICH » (Ensemble rénovons les institutions pour les citoyens handicapés), en hommage à son oncle atteint de handicap. Inattaquable dans ses fondements, ce discret storytelling cohabite avec une autre réalité : cette mesure gouvernementale comme tentative de réponse à la condamnation de la Belgique en 2013 par le Comité européen des droits sociaux, organe du Conseil de l'Europe, pour le manque de places et de solutions à destination des personnes handicapées.

Rappelons qu'en 2013, la ministre Éliane Tillieux avait déjà instauré un programme de subvention de 30 millions d'euros sur six ans pour la rénovation et la création de places. Précisons que les 63 millions annoncés aujourd'hui incluent en réalité deux fois cinq millions précédemment programmés. Pour l'APEPA (Association de parents pour l'épanouissement des personnes avec autisme), des mesures d'une telle envergure sont toutefois une première. « On n'avait jamais eu ça. Certes, ce n'est pas parfait, mais la volonté politique est là. Notre stratégie consiste à encourager et non à critiquer », annoncent d'emblée son président Freddy Hanot et la vice-présidente Alice Suls.

Des subsides à la réalité

Avec ERICH, le cabinet a choisi de mettre l'accent sur la modernisation des institutions, dont une bonne partie date

des années 60-70, avec des standards qui ne correspondent plus aux exigences actuelles de prise en charge (chambrée à six lits, structures pavillonnaires désuètes, etc.). Le ministre a notamment annoncé une majoration de l'intervention par modification décrétable qui passera de 60% des coûts estimés à 80% (avec un plafond d'intervention maximum

« Une fois prises en compte les remarques de l'AVIQ, le montant s'est élevé à près d'un million et demi, ce qui était pour nous impayable. Le projet a donc été abandonné. »

Sylvie Houbion, directrice du Mistral

de deux millions d'euros) pour toutes les structures agréées ou partiellement subventionnées, ce qui devrait logiquement bénéficier aux plus petites d'entre elles qui étaient souvent dans l'incapacité de financer 40% du projet sur fonds propres¹.

Outre ces 50 millions dédiés à la rénovation, les « Actes majeurs pour le handicap » prévoient cinq millions pour la création de nouvelles places pour les cas les plus lourds (polyhandicap) et les personnes cérébrolésées, tandis que cinq millions iront au renforcement du soutien aux personnes atteintes d'autisme et de double diagnostic (trouble autistique et pathologie mentale) et à leur famille. Cette mesure correspond en fait à la deuxième programmation de l'appel à projets lancé fin 2016 dans le cadre du plan transversal Autisme et se traduit

concrètement par la création de 74 nouvelles places (70 avaient déjà été créées au cours de la première phase), dont 12 en hébergement de crise et 39 au sein de dispositifs de répit pour l'entourage. Enfin, une enveloppe additionnelle de trois millions d'euros ira aux « cas prioritaires », c'est-à-dire aux personnes avec un handicap complexe et qui se trouvent dans une situation d'urgence.

Parallèlement à ces mesures, Maxime Prévot a annoncé la mise sur pied d'un plan « Accessibilité » visant à améliorer l'accès des personnes en situation de mobilité réduite dans tous les domaines : bâtiments, transports, logement, tourisme, services... Des « référents accessibilité » devaient être désignés dès le mois de juin pour représenter chaque cabinet ministériel. Mais la crise gouvernementale est passée par là. « Évidemment, comme les cabinets vont changer d'ici peu, nous n'avons pas encore pu mettre cela en place, mais c'est l'histoire d'un mois supplémentaire, pas plus », rassure en ce début juillet Audrey Jacquiez,

porte-parole du ministre. Concernant l'appel à projets ERICH et le reste des mesures annoncées, le clash PS-cdH n'aura, assure-t-on, aucun impact. « L'appel à projets sera lancé d'ici à la fin de l'année. Le travail de préparation sur l'ensemble des critères à respecter continue à se faire tout à fait normalement au cabinet. Je vous assure qu'ici, personne n'a fait ses cartons... », poursuit la porte-parole.

Une telle sérénité dans la tempête couplée à l'annonce de jolies sommes incite à l'optimisme. Mais certains acteurs restent sur leurs gardes. « Bien sûr que nous sommes contents. Cependant, j'attends la concrétisation, réagit Cinzia Agoni, porte-parole du GAMP (Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées). Lors des appels précédents, beaucoup de projets ont été approuvés puis

abandonnés en cours de route, car les exigences de l'AVIQ finissaient par les rendre beaucoup trop coûteux. » Le Mistral, une structure qui héberge une trentaine d'adultes atteints d'autisme profond à Saint-Georges-sur-Meuse (province de Liège), en sait quelque chose. Organisée en deux foyers de vie (unités avec salle de bain, cuisine, salon et salle à manger) avec des chambres installées séparément au rez-de-chaussée, l'institution remet en 2015 un projet de création d'un bâtiment mitoyen pouvant accueillir un foyer, totalement indépendant, de sept personnes, sur le modèle « appartement » (avec chambres contiguës) aujourd'hui préconisé. « *Nous nous sommes vu attribuer un demi-million. Mais une fois prises en compte les remarques de l'AVIQ, le montant s'est élevé à près d'un million et demi, ce qui était pour nous impayable. Le projet a donc été abandonné* », raconte Sylvie Houbion, directrice du Mistral.

Une politique très institutionnalisée

« *La condamnation de la Belgique en 2013 portait sur le manque de places d'hébergement, mais aussi sur le manque de solutions adaptées!* », rappelle par ailleurs Cinzia Agoni. « *Certes, les places sont importantes, car nous savons que nous n'allons pas survivre à nos enfants*, explique celle qui est aussi la mère d'un adulte atteint d'autisme. *Mais nous voulons des structures à taille humaine, participatives et inclusives.* » Si la porte-parole du GAMP salue le financement à 80% devant permettre la subside de plus petites structures, elle déplore la persistance d'une vision très médicalisée et « caritative » de la prise en charge. « *En Wallonie, on continue à parler de 'bénéficiaires', comme si on aidait ces personnes par amour fraternel. En Flandre, les personnes handicapées sont des 'clients'. Le terme paraît extrêmement choquant au sud du pays, mercantile. Mais ce n'est pas cela du tout: cela signifie simplement que la personne a des droits* », poursuit cette Bruxelloise

qui a fait le choix d'un établissement flamand pour son fils.

La prise en charge très institutionnalisée du handicap a d'ailleurs valu en 2014 un autre coup de semonce à la Belgique, comme l'illustre cet extrait du rapport publié par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU: « *Le Comité note avec inquiétude que l'État partie a un fort taux d'orientation des personnes handicapées vers des soins en établissement et qu'il n'y a pas de plans pour la désinstitutionnalisation*². » Or il y a fort à parier que la priorité donnée à la rénovation entretienne ces carences, voire les accroisse. « *À la suite de l'abandon de notre premier projet, nous en avons introduit un autre avec les chambres séparées*, poursuit la directrice du Mistral. *Aujourd'hui, on nous dit au cabinet que ça ne passera pas. Mais si nous commençons à mettre des chambres à tous les étages pour respecter ce modèle 'appartement', l'éducateur de nuit devrait graviter sur quelque 5.000 mètres carrés, aller rassurer l'un qui se tape la tête contre les murs tandis qu'à l'autre extrémité du bâtiment, un autre a besoin d'aller aux toilettes. Je ne doute pas que cela puisse fonctionner pour du handicap plus léger, mais c'est impossible avec une population comme la nôtre. Ou alors ce sera pour fermer les chambres à clef, ce qui n'est pas le but...* »

De manière récurrente, les velléités de modernisation des infrastructures se heurtent à la difficulté pour les équipes de s'organiser avec des frais de fonctionnement identiques. « *Plus on divise, plus on a besoin de personnel. Ou alors c'est juste une mesure cosmétique. Bien sûr, si on construisait du neuf et qu'on avait une structure en étoile avec l'hébergement au centre, ce serait possible* », explique encore Sylvie Houbion. Faire du neuf avec du vieux a ses limites. Mais, plus fondamentalement, certains acteurs restent convaincus que la désinstitutionnalisation est une belle idée... sur le papier. « *La désinstitutionnalisation telle que*

pratiquée dans les pays du Nord, ce n'est pas parfait!, estime à ce propos Freddy Hanot³. *Ce que nous demandons, ce sont des solutions individualisées. On ne peut pas prendre en charge de la même manière un autiste profond et un Schovanec.* » Cinzia Agoni nuance: « *Nous ne voulons pas la désinstitutionnalisation, mais nous voulons le respect du droit de la personne handicapée à un projet de vie, à poser des choix, ne fût-ce que pour de petites choses. Même une personne gravement atteinte peut dire ce qu'elle veut sur sa tartine si on lui en donne les moyens.* » Passer du caritatif au participatif demandera cependant à la Wallonie bien plus que 63 millions d'euros: un changement de cap, une autre « sensibilité ». ■

NOTES

1. « Des actes majeurs pour le handicap en Wallonie », communiqué de presse, 31 mai 2017, <http://prevot.wallonie.be/des-actes-majeurs-pour-le-handicap-en-wallonie>.
2. « Observations finales concernant le rapport initial de la Belgique » du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU (CRPD/C/BEL/1), 28 octobre 2014.
3. Voir notamment à ce propos Cohu, S., Lequet-Slama, D. & Velche, D. (2003). « La Suède et la prise en charge sociale du handicap, ambitions et limites », *Revue française des affaires sociales*, 461-483. <http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2003-4-page-461.htm>: « Le mouvement de 'désinstitutionnalisation', réclamé par les associations de personnes handicapées, s'il a permis à une majorité d'entre elles d'améliorer leur autonomie, a eu tendance à isoler une partie de cette population, hébergée auparavant dans des institutions collectives. Il a aussi rendu plus difficile le recrutement d'assistants personnels. En effet, ces derniers se retrouvent à assumer des tâches difficiles, généralement mal rémunérées, et souvent dans un contexte de grand isolement. »

EN SAVOIR PLUS

- « Qui sauvera les handicapés sans allocations ? » (dossier), *Alter Échos*, 23 janvier 2017.

CENTRES DE JEUNES: évaluation d'un décret poussiéreux

Dix-sept ans après son élaboration, le décret « Centres de jeunes » est enfin évalué. L'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse s'y attelle depuis deux ans. Financement du secteur, accueil des jeunes, participation sont quelques thèmes saillants d'une évaluation dont l'avenir est suspendu aux lèvres de Benoît Lutgen et consorts. **PAR CÉDRIC VALLET**



Production théâtrale
en maison de jeunes.
© FMJ

Plus personne n'y croyait vraiment. Mais aujourd'hui, c'est fait. Le décret (attention, il faut inspirer fort) « *déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontre et d'hébergement et centres d'information de jeunes et de leur fédération* » a été évalué pour la première fois (on appellera ce texte le « décret Centre de jeunes »).

Ce texte avait été adopté le 30 juillet 2000. Autant dire il y a mille ans. Internet en était à ses balbutiements et Justin Bieber n'avait que 6 ans. Il devenait donc urgent de dépoussiérer ce texte qui cadre les missions et détermine les conditions d'agrément des maisons de jeunes, mais aussi des centres d'info jeunesse et des centres de rencontre et d'hébergement.

Depuis 2000, aucun ministre n'avait pu ou su lancer l'évaluation du texte alors que le prescrit légal exige qu'un tel exercice ait lieu tous les cinq ans. Evelyne Huytebroeck (Écolo) s'y était bien essayé. Mais des bisbilles avec le secteur au sujet de la méthodologie l'avaient empêchée d'aller plus loin. La ministre suivante, Isabelle Simonis (PS), a donc retenté le coup en 2015, en s'appuyant sur les centres de jeunes et leurs fédés. Depuis quelques semaines, l'évaluation est là. Elle est prête.

Une méthode participative

L'évaluation du décret Centres de jeunes, c'est l'affaire de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ). L'institution a lancé le processus en 2015 en montant un comité de pilotage composé de représentants de l'administration, du cabinet de la ministre et des neuf fédérations concernées.

Des questionnaires ont été envoyés à tous les centres de jeunes qui ont joué le jeu à fond. Quelque 80% d'entre eux ont répondu. Des « focus groups » ont été mis sur pied pour plancher sur des thèmes précis, selon une méthode « *participative* ». De nombreux thèmes ont été

abordés, « *afin d'évaluer si les réalités de terrain sont en adéquation avec le texte* », comme l'explique Antoinette Corongiu, directrice de la Fédération des maisons de jeunes (FMJ).

Les discussions étaient menées dans un cadre assez clair : « *Il existait un consensus pour ne pas mettre en question les finalités mêmes du décret (émancipation des jeunes, formation de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires) ni son architecture* », nous informe Anne-Marie Dieu, la directrice de l'OEJAJ. Un parti pris qu'ont regretté certaines voix minoritaires du secteur. C'est le cas de Jean-Pierre Tondou, directeur de la Fédération FORJ. « *Cette évaluation ne s'est pas autorisée à porter d'utopie* », lâche celui qui rêve d'une remise à plat des conditions d'agrément des maisons de jeunes,

afin de les répartir de façon plus équitable sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La grande majorité des fédérations a choisi le pragmatisme afin d'éviter des grands-messes à l'issue incertaine. « *La plupart ne souhaitent pas aller plus loin car ils sortaient des travaux relatifs au Plan Jeunesse* », rappelle Anne-Marie Dieu en faisant référence à ces années de concertation lancées par Evelyne Huytebroeck, la précédente ministre, qui n'aboutirent à rien.

Ces travaux n'avaient pas pour but d'élaborer des recommandations politiques. Du moins pas dans un premier temps. L'objectif poursuivi était que l'OEJAJ mette en évidence certaines incongruités du texte, des enjeux saillants, des anachronismes et des tensions générées par le décret de 2000

Finances : OJ vs CJ

Centres de jeunes et organisations de jeunesse sont les deux « sous-secteurs » gérés par la ministre de la Jeunesse. Chacun a son propre décret. Et les deux « sous-secteurs » se tirent la bourre. Les centres de jeunes estiment généralement être lésés par rapport aux organisations de jeunesse et réclament une réévaluation de leurs subventions. Et les différences de financement existent bien. Elles sont justifiées, selon l'administration, par le fait que le travail des 210 centres de jeunes a une portée locale alors que celui des 100 organisations de jeunesse est plus vaste (il doit couvrir au moins trois « zones » en Belgique francophone, sachant qu'une zone est une province ou la région de Bruxelles-Capitale).

Chaque centre de jeunes ou organisation de jeunesse reçoit une subvention de 48.444 euros pour le premier emploi. À côté, les organisations de jeunesse reçoivent un « forfait » de fonctionnement, très souvent critiqué par les centres de jeunes. Pour une maison de jeunes (MJ) qui débute, il est de 14.076,22 euros contre 32.292,80 euros pour une OJ. Au fil de leur histoire, ces structures prennent de l'ampleur, multiplient leurs activités et peuvent donc prétendre à des « sauts de classe » permettant d'obtenir des forfaits plus importants. Il n'existe que trois « classes » pour les CJ permettant d'obtenir à chaque fois 2.679,67 euros alors qu'il existe pour les OJ (dont la taille est souvent importante comparativement aux CJ) 30 montées de classe. À chaque montée de classe, l'OJ recevra 12.097,60 euros supplémentaires. De plus, notons que chaque OJ est censée recevoir l'appui d'un « détaché pédagogique » dont l'emploi est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, la plupart de ces associations étoffent leurs équipes grâce à d'autres soutiens financiers, surtout régionaux (comme les points APE en Région wallonne par exemple).



Atelier radio
en maison de jeunes.
© FMJ

et son interprétation. L'Observatoire n'avait pas pour mission de s'engager dans l'évaluation précise des besoins de financement du secteur, même si le thème s'est vite révélé incontournable.

Une situation financière scandaleuse

« L'un des enjeux essentiels selon nous pour le secteur jeunesse, au regard de l'évaluation du décret, c'est celui du refinancement du secteur, s'exclame Antonietta Corongiu. La situation actuelle est proprement scandaleuse. On est en train de se planter royalement, surtout lorsqu'on voit la charge administrative qui pèse sur les équipes de maisons de jeunes. »

Pour la directrice de la Fédération des maisons de jeunes (FMJ), le ver était dans le fruit en 2000, « car c'est le décret lui-même et ses modalités d'application qui créent un sous-financement structurel ». L'ensemble du secteur dénonce à l'unisson la faiblesse du forfait de fonctionnement et le manque de soutien à l'emploi. « Notre revendication est d'atteindre des forfaits de fonctionnements équivalents à ceux des services d'aide en milieu ouvert dans l'aide à la jeunesse ou tout simplement à ceux des organisations de jeunesse », précise Marie-Pierre Van Dooren, directrice de la Fédération Infor Jeunes Wallonie.

La ministre Simonis a tout de même renforcé financièrement le sous-secteur depuis 2014 (en 2017, 55 centres de jeunes

ont vu leur subventionnement augmenter. Depuis le début de la législature, le secteur « centres de jeunes » a bénéficié de 2,4 millions de financements supplémentaires). Pour les centres de jeunes, cet effort louable de la ministre ne saurait compenser à lui seul les années de retard pris à cause du décret lui-même. Les fédérations de centres de jeunes demandent à tout le moins une application pleine et entière du décret. Pierre Evrard, directeur de la Fédération des centres de jeunes en milieu populaire, affirme que « le décret est financé à moins de 50% de ce qu'il devrait être ». Cette assertion fait référence aux articles « 44-F » et « 44-G »

« Il faut encourager la participation maximale des jeunes à la gestion de leur centre de jeunes. »

Anne-Marie Dieu, directrice de l'OEJAJ

du décret. Deux articles qui prévoient « le cas échéant » une subvention pour un permanent supplémentaire dans chaque centre de jeunes. Le « cas échéant » ne s'étant jamais vraiment présenté jusqu'à présent. Cependant, notons qu'Isabelle Simonis envisageait de débloquer des budgets en ce sens.

Même si la mission de l'OEJAJ n'était pas d'entrer dans le détail des finances du secteur, ce cri du cœur des centres de jeunes apparaît bien dans l'évaluation finale où la nécessité d'un « *financement plus pérenne* » est mentionnée. L'Observatoire pense à une série de financements comme ceux sur les infrastructures qu'il faudrait « consolider » en les incluant dans le décret, forme juridique plus solide que leurs circulaires d'aujourd'hui. Quant au fameux article 44-F, là aussi l'Observatoire, par la voix d'Anne-Marie Dieu, estime qu'il s'agit « *d'une piste à soutenir* ».

L'accueil à réinventer

Les « MJ » doivent accueillir des jeunes de 12 à 26 ans dans un local ouvert quasi quotidiennement. C'est la règle. Cette règle est de plus en plus malmenée par la réalité. C'est pourquoi la problématique de l'accueil figure en bonne place dans l'évaluation de l'OEJAJ. « Dans certaines maisons de jeunes, les jeunes ne franchissent plus les portes pour venir à l'accueil, explique Anne-Marie Dieu. Ce sont les travailleurs de maisons de jeunes qui vont les chercher par du travail de rue, par de l'activité sur les réseaux sociaux. » C'est que l'accueil conçu comme une porte d'entrée sur la MJ a un peu de plomb dans l'aile. C'est l'analyse de Jean-Pierre Tondut : « Aujourd'hui, certaines MJ excellent tellement dans leurs activités que ce sont celles-ci qui deviennent la porte d'entrée et l'accueil prend parfois l'allure de buvette entre ces activités; le schéma s'est inversé. »

Pour le directeur de FORJ, il faut « revoir l'obligation d'accueil telle que formulée aujourd'hui. Il faut lui substituer une obligation de rencontrer le public sans que cela soit forcément entre les murs d'un local, car cela mobilise parfois un travailleur pour rien ». Des constats que partage Anne-Marie Dieu, qui se saisit de l'analyse : « Oui, dans notre rapport d'évaluation, on peut lire en filigrane

que la définition d'accueil devra être revue car elle n'est plus adaptée. »

Mais les défis de l'accueil sont nombreux. Dans certaines maisons de jeunes, la mixité garçons-filles est devenue plus compliquée. Faut-il autoriser des accueils uniquement pour filles, afin de les mettre en confiance, comme un préalable à la mixité ?

En milieu rural, la mobilité rend presque impossible la fréquentation de l'accueil. Dans certaines MJ urbaines, l'accueil est capté par un groupe de jeunes qui, du coup, provoque l'évitement d'autres groupes. L'accueil est parfois un lieu de tension. « *Un lieu de prise de pouvoir* », ajoute Anne-Marie Dieu. Autant de difficultés lancinantes qui seront traitées dans le texte final de l'évaluation.

Vers une autre participation des jeunes

Le sujet qui tarabiscote les centres de jeunes depuis plusieurs années, c'est celui de la participation des jeunes à la gestion de leur MJ. Le décret oblige tous les centres à inclure un tiers de jeunes (moins de 26 ans) dans leurs instances décisionnaires, à commencer par les conseils d'administration. Ce qui n'est pas sans poser de difficultés. Car il est loin d'être évident de motiver des jeunes à se « taper » des réunions associatives où l'on évoquera de beaux projets, certes, mais aussi des comptes, des bilans, des profils d'embauche, etc.

Faute de candidats, il faut parfois que les MJ s'échinent à chercher des jeunes « prétextes » pour remplir leur quota. Des jeunes pas forcément très motivés ou, en tout cas, pas longtemps. Et lorsqu'ils le sont, ils atteignent souvent la limite d'âge et n'entrent plus dans le tiers estampillé « jeunes ». Bref, cette obligation complique la vie des centres de jeunes.

Pourtant, la participation des jeunes figure au cœur du projet d'émancipation porté par le secteur. Du coup, les

Réinventer les centres d'information jeunesse

Le décret sur les centres de jeunes recouvre trois catégories d'acteurs. Les maisons de jeunes, pour lesquelles il a été conçu, les centres d'hébergement et de rencontre ainsi que les centres d'information jeunesse. Concernant ces derniers, le décret nécessite un bon toilettage car il ne correspond plus vraiment à la réalité du terrain. C'est ce que nous explique Marie-Pierre Van Dooren, directrice de la Fédération Infor Jeunes Wallonie : « *À l'ère d'internet, le métier de l'information jeunesse a évolué. Nos équipes font des permanences sur les réseaux sociaux ou dans des salons spécialisés. Mais à l'heure actuelle seul l'accueil physique, dans un local précis, est reconnu. De plus, nous produisons nous-mêmes beaucoup d'informations, ce travail n'est pas reconnu. Quant aux enjeux financiers, les centres d'information jeunesse souscrivent aux demandes des centres de jeunes. Nos frais de fonctionnement sont dérisoires. De plus, il devient urgent d'augmenter le nombre de permanents.* » Autant de thèmes que l'on retrouve dans le rapport de l'OEJAJ.

centres de jeunes sont tiraillés. Faut-il augmenter la tranche d'âge de participation « jeune » au CA, par exemple jusqu'à 30 ans ? Faut-il exempter les MJ de cette obligation pour tout ce qui concerne la gestion financière des asbl ou leur gestion des ressources humaines, autant de sujets âpres, qui demandent des connaissances juridiques ou comptables ? Une chose est sûre pour Anne-Marie Dieu, « *il faut encourager la participation maximale des jeunes à la gestion de leur centre de jeune et tout faire pour éviter les sièges vides* ».

Les suites dans le brouillard

Les entités fédérées du sud du pays traversent une crise politique. Les dossiers que suivent les ministres trouvent parfois une issue favorable. Dans d'autres cas, ils sont figés. Celui de l'évaluation des décrets du secteur jeunesse se situe entre les deux. Le 12 juillet, Isabelle Simonis aura présenté ces évaluations au gouvernement.

Les partenaires de la ministre pourront découvrir les thèmes abordés par l'OEJAJ en compagnie des représentants du secteur. Refinancement, accueil, participation. Mais aussi la place de l'accompagnement individuel des jeunes dans

des structures pensées pour le travail collectif ; le concept flou de « citoyenneté » que doivent promouvoir les MJ ; le statut ambigu des « plans quadriennaux » que doit remplir chaque centre de jeunes, tous les quatre ans. Non seulement ces plans vampirisent le temps de travail du personnel des associations, mais certaines fédérations s'interrogent sur le statut de ces documents : s'agit-il d'outils de contrôle, de programmation ou d'évaluation ? Autant de questions ouvertes.

Car l'évaluation est censée n'être qu'un premier pas. Isabelle Simonis avait prévu d'enchaîner sa rentrée de septembre sur la présentation d'une note d'orientation afin de tracer les grandes lignes de modifications décrétales. Là, le dossier est gelé. Et c'est au prochain ministre qu'incombera cette tâche. Laissant tout un secteur dans l'expectative. ■

ÉVALUATION DU DÉCRET OJ: bien mais pas top

L'évaluation du décret « organisations de jeunesse » est terminée. Elle sera présentée au secteur à partir de septembre par l'Observatoire de la jeunesse, de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ). Cette évaluation fut l'occasion d'évoquer des enjeux de fond et des transferts de fonds.

PAR CÉDRIC VALLET

Le décret « Organisations de jeunesse » est plus facile à évaluer que celui des centres de jeunes. Le texte est plus récent: il date du 29 mars 2009 et colle donc mieux à la réalité de terrain. Il avait été coécrit par le secteur, à l'initiative du ministre de la Jeunesse, Marc Tarabella (PS). Son élaboration fut alors accompagnée d'un refinancement des organisations de jeunesse (OJ). De quoi faire plaisir au secteur. Cela dit, l'évaluation du texte, tous les cinq ans, est une obligation décrétole. L'Observatoire de la jeunesse, de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) s'y est donc attelé, selon les mêmes méthodes « participatives » que pour les centres de jeunes.

L'occasion et le larron

L'intitulé du décret sur les organisations de jeunesse est clair. On y parle de subventions et de conditions d'agrément. Donc d'argent. Fallait-il évaluer de près les besoins financiers des OJ? Telle n'était pas la mission première de l'OEJAJ. « Nous n'avons pas vraiment

fait d'analyse de l'emploi et des budgets, explique Anne-Marie Dieu, directrice de l'OEJAJ. Nous sommes très prudents sur ce terrain-là même si le secteur a été interrogé sur ce qu'il vit et ressent. »

Les cent organisations de jeunesse ont bénéficié de refinancements importants sous l'ère de la ministre Simonis (PS). Quelque 1,8 million d'euros ont par exemple été débloqués en 2017 permettant aux associations de rattraper leur retard de financement.

Malgré cette embellie sur le front financier, certaines organisations de

« Le défi est souvent de toucher différents publics, de les faire se rencontrer. »

Anne-Marie Dieu, directrice de l'OEJAJ

jeunesse – fidèles au dicton « l'occasion fait le larron » – souhaitent porter des revendications de type budgétaire à partir de cette évaluation et réclament un « développement du secteur ». Deux exemples: selon elles, des postes d'experts en décentralisation pourraient être créés pour offrir un surcroît d'activité dans des zones peu densément peuplées. L'enveloppe budgétaire consacrée aux formations et aux infrastructures devrait être consolidée.

Diversifier les publics

Ce sont surtout des enjeux qualitatifs qui ont été abordés lors de cette évaluation. La notion « d'activité » a été abordée. Chaque organisation de jeunesse doit son existence au fait de proposer des activités aux jeunes. « C'est une notion qui est floue, regrette Yamina Ghoul, secrétaire générale de la Confédération des organisations de jeunesse indépendantes et pluralistes (COJ). Cela peut poser problème face à l'interprétation d'un inspecteur. » Un flou que certaines OJ préfèrent entretenir car il s'accompagne d'une grande liberté alors que d'autres regrettent qu'il nuise à la reconnaissance d'un travail de qualité.

La « diversification » des publics qui fréquentent les OJ est un sujet que le secteur manipule avec précaution. Il fait donc bien partie des thèmes que l'on trouvera dans l'évaluation. « Les OJ ont très vite peur de stigmatiser des publics et n'identifient pas toujours cet enjeu comme une difficulté, détaille Anne-Marie Dieu. Les associations du secteur sont diverses et s'adressent parfois à un public ciblé, ajoute-t-elle. Le défi est souvent de toucher différents publics, de les faire se rencontrer. »

Lors des nombreuses rencontres de « focus groups » qui ont émaillé l'évaluation du décret, les participants ont abordé avec insistance la nécessaire simplification administrative du secteur ou l'importance de mieux couvrir le territoire. Autant de thèmes qui pourraient aboutir à des modifications (marginales) du décret. ■

Actiris et Bruxelles Formation main dans la main ?

Actiris et Bruxelles Formation viennent de signer leurs contrats de gestion respectifs. Les deux documents partagent un chapitre et des objectifs communs. Un changement quand on sait qu'il y a quelques années, les ministres de l'Emploi et de la Formation se prenaient le bec.

PAR JULIEN WINKEL

Le 30 juin dernier, Actiris, Bruxelles Formation et Didier Gosuin (Défi), le ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle, ont signé les nouveaux contrats de gestion qui les lient du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022. Cette « coïncidence » n'en est pas une. Elle concrétise une volonté de voir ces deux acteurs partager « une vision commune pour augmenter le nombre de Bruxellois à l'emploi », d'après le cabinet de Didier Gosuin.

Il s'agit d'un petit événement. Car ça n'a pas toujours été la franche entente. Au début des années 2010, c'est même la guerre froide entre Benoît Cerexhe (cdH) et Emir Kir (PS). Les deux hommes sont alors respectivement en charge de l'Emploi à la Région de Bruxelles-Capitale et de la Formation pour la Cocof. Les deux portefeuilles ne sont donc pas entre les mêmes mains. À l'époque, beaucoup de monde souligne le côté absurde de la situation. Des tensions s'installent entre les deux hommes tant les décisions de l'un peuvent avoir une influence sur les politiques de l'autre. Le climax de cette situation va être atteint avec les velléités de généralisation du CPP (contrat de projet professionnel) à l'ensemble des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Cerexhe fait de cette mesure un

« must ». Kir tire la sonnette d'alarme : le CPP privilégie l'entrée en formation. Le ministre craint un afflux de jeunes chez les opérateurs de formation alors que les moyens financiers ne sont pas au rendez-vous.

Douze actions en commun

Aujourd'hui, le tableau est fort différent. Depuis 2014, Didier Gosuin gère l'Emploi et la Formation. « Si je n'avais pas eu ces deux portefeuilles, je n'aurais pas été ministre », expliquait-il d'ailleurs à *Alter Échos* en 2015. Dans ce contexte, le fait que les nouveaux contrats de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris soient « coordonnés » n'est donc pas une surprise. En plus d'une durée de vie commune, les deux contrats de gestion partageront également un chapitre, décliné en douze actions. Parmi elles,

on notera la volonté de transformer l'Observatoire bruxellois de l'emploi en Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation. Il s'agira aussi de veiller à ce que les conditions d'accès aux formations soient en cohérence avec les profils des chercheurs/chercheuses d'emploi de Bruxelles. On parle enfin d'augmenter le nombre d'entrées en formation des Bruxellois/Bruxelloises au sein des organismes de formation bruxellois et de leurs partenaires.

« Afin d'évaluer l'impact de ces mesures, Actiris et Bruxelles Formation disposent désormais d'indicateurs communs à responsabilité partagée tels que le taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations ou encore la durabilité de l'insertion dans l'emploi des anciens stagiaires », conclut-on au cabinet de Didier Gosuin. ■

Quelques points importants dans les deux contrats de gestion :

Actiris

Chaque demandeur d'emploi nouvellement inscrit se verra proposer un emploi, un stage en entreprise, une validation des compétences, une formation ou reprise d'études au plus tard dans les 12 mois suivant son inscription. Il s'agit d'une généralisation de ce qui se fait déjà au niveau de la garantie jeunes destinée aux moins de 25 ans. Les chômeurs longue durée pourront aussi bénéficier de cette mesure, à leur demande.

Bruxelles Formation

Son rôle de régisseur est renforcé. La régie portera tant sur les formations organisées par Bruxelles Formation que sur celles organisées par des opérateurs conventionnés. Elle se structurera autour de quatre axes : la régulation de l'offre, la garantie de la qualité des formations, la sécurisation des parcours et le développement des partenariats.

Hytchers: les colis font du STOP

© SHUTTERSTOCK

La start-up liégeoise Hytchers a mis au point un système d'« autostop » de la livraison qui permet aux automobilistes de transporter des colis d'une station Total à l'autre en échange de crédits-essence. Si l'aspect « économique et écologique » du projet pose question, l'argumentaire bien rodé de ces jeunes entrepreneurs s'appuie sur un autre levier sensible : la défense du (e-)commerce de proximité.

PAR JULIE LUONG

Aussi dématérialisé soit-il, le shopping en ligne finit toujours par un camion sur la route et du CO₂ dans l'air. Il y a un an, à l'occasion de leur master complémentaire en entrepreneuriat à HEC-ULg, Antoine Dessart et Jonas Douin, deux jeunes ingénieurs civils, ont l'idée de créer une société de transport de colis collaborative et écologique baptisée « Hytchers », conscients de la nécessité actuelle de proposer « du sens » et non seulement du service. Le principe ? Permettre aux e-commerçants de déposer leurs colis dans une station-essence où ceux-ci sont pris en charge par des automobilistes jusqu'à une autre station se trouvant sur leur itinéraire. Et ainsi de suite jusqu'à ce que le client récupère sa commande – au maximum quatre jours plus tard – dans la station la plus proche de chez lui. « Lorsqu'Antoine étudiait à Louvain, il voyageait souvent

entre le campus de Woluwe et celui de Louvain-la-Neuve en faisant de l'autostop. Un jour, il a oublié son livre de statistiques derrière lui et a pensé qu'il était dommage que ce livre ne puisse pas lui aussi faire de l'autostop ! C'est comme ça qu'est née l'idée de l'autostop des colis », avec ce constat que c'est souvent dans les stations-essence que les autostoppeurs trouvent un automobiliste pour les véhiculer, en raison de leur position stratégique sur les axes autoroutiers et de la facilité à stationner », raconte Jonas Douin, installé dans les locaux flambant neufs du VentureLab, l'incubateur pour start-up de l'ULg.

Un impact écologique Total

Hytchers facture directement ses services aux e-commerçants, conserve quelque 30% à titre de commission et rémunère avec le solde les automobilistes

sous forme de bons d'essence. Une formule économique, mais aussi écologique, défendent-ils. « Classiquement, les colis font de grands détours parce qu'ils doivent passer par des centres de tri, avant d'être dispatchés et livrés vers leur destination finale. Avec Hytchers, les colis sont transportés grâce à des particuliers qui auraient de toute façon fait le trajet », explique Jonas Douin. Nominée récemment dans la catégorie « Sustainable Mobility » lors des « Environment & Energy Awards 2017 », la start-up a aussi commandé au bureau indépendant Ecores une étude – « qui a ses limites », reconnaît Jonas Douin – montrant que leur application permettait de diminuer jusqu'à 88% les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des colis. Le simulateur disponible sur leur site assure par ailleurs que cinq trajets hebdomadaires Liège-Bruxelles permettraient par exemple d'économiser quelque 1.573 euros de carburant annuel et d'épargner 31,25 kg de CO₂.

De quoi redonner bonne conscience aux automobilistes ? Oui, à condition de ne pas se laisser troubler par le partenariat de la jeune entreprise avec le géant pétrolier Total, l'unique réseau

Toute notre application est développée pour que les gens ne puissent pas se dire 'aujourd'hui, je vais faire de la livraison de colis', mais pour qu'ils profitent simplement du trajet qui est le leur pour faire une livraison

Jonas Douin, fondateur de Hytchers

de stations avec lequel elle travaille actuellement et chez qui les automobilistes peuvent dépenser leurs « crédits ». Si cette alliance ne facilite pas l'argumentaire écologique, Jonas Douin est déjà rodé à l'exercice. « Total est un pétrolier : on ne le nie pas. Mais c'est l'un des seuls qui bouge, innove et évolue vers l'énergie renouvelable, le modèle électrique, etc. En ce sens, c'est mieux que d'autres réseaux de stations », avance-t-il. Pour dépasser le récurrent débat sur le « greenwashing » des géants de l'énergie, Jonas Douin a d'ailleurs dans sa botte un autre argument, d'ordre social cette fois. « Total a énormément de stations en Belgique. Or, dans de nombreux villages, la station Total est le dernier commerce de proximité à subsister. Et Total est parmi les derniers à proposer une politique de shop avec du personnel, à l'heure où beaucoup de stations sont automatisées et ne génèrent donc plus d'emploi. Or nous, nous travaillons avec ce réseau de stations, pas avec la partie exploration minière. » Mais, au fait, comment deux jeunes entrepreneurs ont-ils fait pour s'attirer si vite la confiance de ce géant de l'industrie ? « J'ai un ami dont le père travaille chez Total, reconnaît avec simplicité Jonas Douin. J'ai demandé à le rencontrer, je lui ai expliqué le projet, il a adoré et, de fil en aiguille, le partenariat s'est mis en place. Total est très sollicité et très sélectif avec ses partenaires, donc pour nous, c'est vraiment une valeur ajoutée. »

Une solution pour les petits e-commerces

Se défendant de participer à l'ubérisation ambiante, Hytchers rappelle par ailleurs que son but n'est pas de proposer

un job d'appoint aux automobilistes. « Toute notre application est développée pour que les gens ne puissent pas se dire 'aujourd'hui, je vais faire de la livraison de colis', mais pour qu'ils profitent simplement du trajet qui est le leur pour faire une livraison. Nous ne proposons pas par exemple une liste de tous les colis qui sont à transporter en Belgique, mais seulement des colis qui correspondent au trajet que fait l'automobiliste. » Ceux qui voudraient ruser devront de toute manière se contenter d'un paiement « en nature », même si la carte « essence » n'est pas nominative et peut donc être donnée ou, imaginons, revendue. « On ne donne pas du cash aux gens ! Ce n'est donc pas une activité complémentaire, mais un moyen de réduire ses frais de carburant », insiste Jonas Douin qui n'exclut pas d'évoluer par la suite vers d'autres rémunérations « en phase avec l'écologie », comme des crédits pour des recharges à des bornes électriques pour les véhicules idoine. Pour le reste, il admet avec nous que, pour les automobilistes, l'incitant financier prime évidemment sur la bonne action. « Mais c'est pareil avec les panneaux photovoltaïques : personne n'en installe uniquement parce que c'est écologique », se défend-il.

Après une première levée de fonds ayant permis de récolter quelque 150.000 euros, la start-up a démarré depuis février une phase de test entre les villes de Liège, Bruxelles et Anvers, mêlant le transport de vrais et de faux colis pour limiter la casse en cas de couacs. « La phase de test était destinée à améliorer le processus au niveau opérationnel. Dès fin octobre, nous souhaitons couvrir une bonne partie de la Belgique avec comme

objectif à long terme le Benelux. » La start-up pense en effet avoir une place à prendre dans la livraison transfrontalière, qui fait généralement exploser les coûts chez les opérateurs classiques. Elle envisage également des possibilités de partenariats avec les livreurs à vélo présents dans les grandes villes – qui pourraient par exemple assurer la livraison de la dernière station au domicile tout en préservant le parti pris écologique – ou même avec des acteurs comme Bringr, la plateforme de livraison de particulier à particulier lancée par la Bpost au grand dam des syndicats.

Pour l'heure, Hytchers souhaite en priorité s'attirer la faveur des petits e-commerces qui surfent sur la vague écoresponsable. « Beaucoup se spécialisent aujourd'hui dans les produits équitables et écologiques, mais une fois qu'on arrive à l'étape livraison, on se retrouve avec les choix classiques, sans lien avec les valeurs qu'ils défendent », argumente Jonas Douin qui cite parmi ses premiers clients la boutique de puériculture « naturelle » installée à Soumagne Happy Baby ou le magasin de vêtements liégeois Easy Clothes, plutôt présent sur le créneau du vêtement accessible qu'éthique. « Aujourd'hui, on sait que le coût de livraison est un véritable frein à l'achat. Avec ce système, les petits e-commerces pourront bénéficier d'une livraison bon marché alors que, classiquement, c'est eux qui paient le prix fort tandis qu'Amazon ou Zalando peuvent se permettre de pratiquer des prix planchers en raison de leur volume de marchandises », explique encore Jonas Douin. Des points « Total » pour résister aux géants ? Il fallait oser l'argument. « En quête de sens », Hytchers l'a fait. ■

EN SAVOIR PLUS

■ www.hytchers.com, application disponible sur Apple Store et Google Play.



L'associatif, « BUSINESS MODEL » un comme un autre ?

Si le monde associatif est devenu un secteur économique de plus en plus important, son histoire prouve que cette évolution n'est pas sans ambiguïté. Au secteur de conjuguer de façon équilibrée « économisation » et « pouvoir de revendication ». Explications avec Jean-Louis Genard (ULB) et Jacques Defourny (ULg).

PAR PIERRE JASSOGNE

En Belgique, les structures associatives sont les héritières de la pilierisation du pays. Dès ses débuts, l'État a en effet confié aux trois grands mouvements sociaux (catholique, libéral et socialiste) l'organisation de ce qu'on n'appelait pas encore le « vivre-ensemble ». « Si le monde associatif est largement financé par les politiques publiques, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays, cela tient à l'histoire de notre pays. Dès le départ, il y eut une délégation de la part de l'État de missions de service public à l'associatif », rappelle Jean-Louis Genard, sociologue

spécialiste de l'action publique (ULB). Si cette pilierisation structure encore de nombreux pans importants de la société (mutuelle, syndicat, enseignement...), il y eut par la suite une forte propension à l'institutionnalisation de nouvelles associations dans les années 1970. « De nouveaux acteurs comme des associations pour une autre médecine, de défense de consommateurs ou pour une autre mobilité représentaient des intérêts qui ne trouvaient pas leur place dans les logiques pilierisées. En outre, ils s'inscrivaient dans de nouveaux mouvements sociaux (féministe, écologiste...),

défendant des causes ne se laissant pas réduire aux thématiques habituelles sur lesquelles s'était constituée la logique des piliers », ajoute Jean-Louis Genard. Face à une société désormais pluraliste, l'État décida d'encadrer, en complément des trois piliers centraux, ce tissu associatif à travers un financement qui donnait un statut relativement public aux associations. « Il y avait alors cette idée que tous les coins du territoire devaient posséder un certain nombre de services, et ce, en lien avec la communautarisation progressive du pays. Une logique tout à fait défendable, contribuant à créer une myriade de petites associations en tous genres... D'autant qu'il y avait de l'argent pour le faire à l'époque », continue le sociologue.

Une délégation systématique

Avec cet essor, la délégation de missions de service public vers le secteur



L'associatif : des piliers abîmés.
© ADRIEN PÂRIS

associatif s'est considérablement accélérée et systématisée. « On peut parler d'un État-réseau, constate encore Jean-Louis Genard. Se libérant de l'obligation de définir le bien public ou l'intérêt général, l'État se fait simplement organisateur du pluralisme. La prison certes, mais aussi les peines alternatives, la médiation... L'école, à coup sûr, mais aussi les écoles de devoirs, les centres PMS, l'alphabétisation, les maisons de jeunes. »

Mais cette délégation institutionnelle n'est pas sans ambiguïté. D'un côté, elle peut être perçue comme le signe du déclin de l'État qui tend de plus en plus à privatiser et à externaliser ses politiques, et de l'autre, comme l'indicateur d'une volonté d'accroître la participation et l'implication citoyenne avec la reconnaissance de moyens propres. « Dès les années 70, la question du rapport au pouvoir se posait

déjà : jusqu'à quel degré de compromis les membres d'une association étaient-ils prêts à aller ? C'est l'ambivalence de

« La reconnaissance économique des associations tend à les réguler. »

Jacques Defourny,
directeur du Centre d'économie sociale de l'ULg

l'institutionnalisation : c'est à la fois la menace de normaliser la structure et la seule possibilité de la viabiliser », explique Jean-Louis Genard.

Le marché de l'associatif

Dès les années 80, ce soutien financier public fut pourtant freiné. L'austérité, déjà... « Ce tissu associatif émergent a vu son essor limité et n'a pu bénéficier, comme les associations liées aux piliers, de subventions structurelles importantes », continue le sociologue. Avec pour conséquence un financement passant de logiques de stabilisation institutionnelle comme lors de la piliarisation vers des logiques d'appels à projets qu'il s'agit de promouvoir et de financer. « Le politique fixant désormais des objectifs d'ordre général, à charge pour les associations de se les approprier et d'y apporter des réponses spécifiques, notamment territorialisées, qui auront à faire leurs preuves et qui seront évaluées. Là aussi, le processus n'est pas sans ambiguïté », admet Jean-Louis Genard. Cette donne gestionnaire, voire managériale aux yeux du sociologue, a énormément changé le fonctionnement du secteur : « Appel à l'autonomie, à l'initiative, à la responsabilité, d'une part, mais précarisation des associations, travail dans le court terme, de l'autre. Au paysage institutionnel mais stabilisé lié aux piliers s'est substitué un quasi-marché de l'associatif, fait d'une multitude de structures en concurrence, pour s'approprier des ressources limitées, obligées de s'adapter constamment aux formulations changeantes de politique. »

5,4% du PIB

Cette nouvelle donne est à mettre en lien avec l'émergence de l'économie sociale. « Progressivement s'est installée la conscience que le secteur associatif est un acteur économique comme les autres », rappelle Jacques Defourny, directeur du Centre d'économie sociale de l'ULg. « Dans l'économie belge, ce secteur a crû les dix dernières années de manière plus forte que le reste de l'économie. Partout dans le monde, y compris en Chine, le poids économique du

secteur associatif augmente, preuve s'il en est qu'il rassemble des atouts qui ne sont pas à la portée de la puissance publique», poursuit-il. Parmi ses atouts, Jacques Defourny pointe l'esprit entrepreneurial du secteur: « Bien que les financements publics rythment la vie de la plupart des acteurs du secteur, surtout quand il y a des emplois créés, ce qui détermine encore plus la création d'associations, c'est la gravité des besoins non satisfaits ni par l'État ni par le marché. En cela, les associations ont toujours joué un rôle de défrichage de nouveaux besoins sociaux. »

Aujourd'hui, comme le rapporte le dernier rapport de la Fondation Roi Baudouin¹, le secteur associatif est indéniablement un acteur important du paysage économique belge, avec une contribution de 5,4% à la richesse nationale (PIB). Ce sont les branches de la santé et de l'action sociale qui dominent l'activité économique du secteur associatif, et ce, dans les trois régions du pays. Dans ces deux branches, le financement public couvrirait en 2014 plus de la moitié des ressources totales du secteur associatif tandis que, dans les autres branches, leur financement provenait d'autres sources. En termes absolus, les branches de la santé et de l'action sociale sont les principales bénéficiaires de subventionnements en provenance de l'administration publique.

Bon an, mal an, il se crée 3.000 associations par an en Belgique. « Un chiffre stable depuis les années 90, ajoute Jacques Defourny, même si ce secteur se renouvelle et se transforme sans cesse. » Une des raisons de ce développement: un statut juridique pour les associations parmi les plus flexibles et les plus souples au monde. « Par contre, il est très rare qu'une association se crée rien que pour répondre à un appel à projets. Le secteur vit des sources de financement bien souvent composites, pas totalement

publiques, avec du bénévolat et de l'appel aux dons dans les phases émergentes », rappelle Jacques Defourny.

Plus de 10% de l'emploi

Au niveau de l'embauche, le tissu associatif belge occupe 12,3% des emplois salariés disponibles. « La Belgique est d'ailleurs dans le trio de tête international, aux côtés des Pays-Bas et de l'Irlande, avec une part de l'emploi associatif supérieure à 10% par rapport à l'emploi total. Sur les 60.000 associations actives en Belgique, une sur trois est pourvoyeuse

« On peut parler d'un État-réseau. Se libérant de l'obligation de définir le bien public ou l'intérêt général, l'État se fait simplement organisateur du pluralisme. »

Jean-Louis Genard, sociologue spécialiste de l'action publique (ULB)

d'emplois », poursuit Jacques Defourny. Le précédent rapport de la Fondation Roi Baudouin pointait d'ailleurs l'augmentation ininterrompue de cette proportion sur la période 2000 à 2008 grâce à un taux de croissance de l'emploi systématiquement plus élevé dans le secteur associatif par rapport au reste de l'économie. Cette tendance est confirmée pour la période 2009-2014 où, malgré un marché en demi-teinte, l'emploi dans le secteur associatif a continué à progresser, renforçant ainsi la place d'employeur important du secteur dans l'économie belge. Globalement, le secteur a en effet

concouru pour près de 58% à la création d'emplois entre 2009 et 2014. C'est dans les branches de la santé et de l'action sociale que l'emploi est le plus important avec respectivement quelque 145.000 et 181.000 salariés occupés dans le secteur en 2014. Ces deux branches réunies totalisent ainsi près de 70% de l'emploi salarié total du secteur associatif.

Le défi de l'« économisation »

Pour Jacques Defourny, l'un des grands enjeux du secteur associatif est de conjuguer de façon équilibrée « économisation » et « pouvoir de revendication » pour répondre aux besoins sociétaux à venir. « La reconnaissance économique des associations tend à les réguler, soit par plus de contraintes politiques en termes de responsabilisation surtout si les budgets sont plus serrés, soit par des règles de marché en transformant subsides en contrats publics, par exemple, avec une mise en concurrence des associations avec le secteur commercial classique. L'enjeu, c'est de pouvoir les accompagner sans les étouffer, sans qu'il y ait de rupture entre leur vocation sociopolitique et leur démarche entrepreneuriale. » Une source réelle de tension dans le secteur, reconnaît le professeur de l'ULg, « mais elle prouve une chose: dans nos économies, il est possible de produire de façon non capitaliste et non publique ». ■

NOTE

1. Le poids économique des Institutions sans but lucratif en Belgique, Fondation Roi Baudouin, édition 2017.



Het Bos : quand l'anarchie passe du bois au centre-ville

Au départ, c'était un groupe d'anarchistes qui squattaient un bâtiment vide dans le sud d'Anvers. Presque vingt ans plus tard, Het Bos est devenu un centre culturel et une maison de jeunes dans le centre. Même si la forme du projet a changé, le côté anarchique n'a pas disparu. **PAR AUBRY TOURIEL**

Fin juin 1998, Anvers. Après quelques réunions en catimini et plusieurs journées de promenade à vélo à travers la ville, un groupe d'une dizaine d'anarchistes ont trouvé l'endroit parfait pour un squat : une petite maison entourée d'un grand jardin et d'arbres dans le sud d'Anvers. Auparavant, le bâtiment faisait office de cantine du personnel des chemins de fer.

Ils ont mis au courant les autorités communales et la presse par fax : « Scheld'apen souhaite être un refuge artistique en ville et occupe de la sorte l'espace nécessaire... » Qu'il en soit ainsi. Le tout nouveau siège de l'asbl Scheld'apen (« Les singes de l'Escaut » si on traduit littéralement) est né.

À l'époque, il y avait trop peu de bâtiments où l'on pouvait organiser des événements artistiques, constate Robin Hectors, actif dans l'asbl. Le bâtiment a été transformé en un café, une salle de concert et une cuisine. Dans le superbe

jardin autour de la maison, des scènes en plein air, des ateliers et des espaces de répétition ont été installés.

La même année, il a été convenu que l'asbl Scheld'apen mette en place une maison de jeunes et de plus en plus de projets sont venus s'y greffer : skate park, concerts, théâtre, cuisine populaire, etc.

« Je suis directement tombé amoureux de cet endroit magique, se souvient Robin. En 2009, je faisais partie d'un groupe de musique et nous avons pu faire un concert au Scheld'apen. Je suis directement allé demander au bar si je pouvais aider en tant que volontaire. Quatre ans plus tard, j'ai commencé à y travailler comme employé. »

Du bois au « Bos »

En 2012, les autorités communales ont décidé d'aménager la zone autour de Scheld'apen pour y construire un terrain industriel. « Les autorités communales ne voulaient pas que nous disparaissions,

car de plus en plus d'activités y étaient organisées. Nous avons fait part de nos demandes et la Ville d'Anvers nous a octroyé la concession d'un bâtiment qui servait jadis d'entrepôt pour les services à la jeunesse dans le nord d'Anvers », témoigne Robin.

Les membres de Scheld'apen ont pu participer au dessin des plans du bâtiment. En 2013, Scheld'apen était déjà fermé, mais des événements comme des pièces de théâtre, des marchés et des concerts... ont été organisés dans toute la ville sur le chemin vers le nouveau lieu. En attendant l'inauguration le 2 mai 2014. Et le changement est radical. La petite maison au milieu des orties en périphérie a laissé place à un entrepôt de quatre étages dans le centre-ville. On trouve une salle de concert, un atelier, un bar, un espace d'exposition, un jardin...

« Maintenant, on se rend vraiment compte que ça se concrétise. Tout ce qui fermente, vit et grandit depuis des années peut avoir un endroit. Le moment est venu de les faire perpétuer », avait écrit Benjamin Verdonck, actif depuis les débuts de Scheld'apen, dans le journal *De*



Vooravond spécialement publié à l'occasion de l'inauguration.

Il a fallu trouver un nom. Robin se rappelle: «*Nous y avons réfléchi pendant un an et demi. Chaque mois, nous organisons un brainstorming. On ne sait finalement plus qui exactement a trouvé 'Het Bos' ('le bois' en néerlandais). C'était mentionné dans un e-mail et le nom est resté. Les métaphores sont sans fin: nous venons du bois et nous avons déménagé dans le centre. Un bois est constitué de nombreux arbres, de nombreuses branches, comme le nombre d'approches et de projets que nous avons... Et puis, ça sonne tout simplement bien!*»

Lieu différent, même esprit

Même si son nom est «*Het Bos*», le logo du projet représente une montagne. Une contradiction qui est à l'image du mode de pensée anarchiste. Comme c'était déjà le cas au Scheld'apen, il n'y a pas de modus operandi bien établi et les dissensions restent le fil conducteur à Het Bos. Pascal Gielen, sociologue également actif au Bos, explique: «*Il est nécessaire d'avoir des espaces où des personnes qui ne se connaissent pas ou qui ne peuvent peut-être pas se supporter puissent se rencontrer. Il est très important de rester 'récalcitrant'.*»

C'est la raison pour laquelle, en l'espace d'une journée, on peut retrouver une expo d'art très abstrait, des plats concoctés par des réfugiés, une rencontre de développeurs d'*indie games* et

un concert de black metal! «*Nous essayons d'être une maison en ville ouverte à tous, qui rassemble des personnes de tous les horizons*», commente Robin.

«*Il est très important de rester 'récalcitrant'.*»

Pascal Gielen, sociologue et actif au Bos

«*Nos valeurs se retrouvent dans notre manière de travailler et dans les activités que nous organisons. Pas besoin de communiqué de presse pour en parler*», ajoute-t-il.

Les huit employés à temps partiel de Het Bos travaillent d'arrache-pied pour organiser d'innombrables activités. Chaque jeudi, vendredi et dimanche, on peut y manger à des prix démocratiques. Le principe est simple: végétarien, le plus de produits bio et locaux possible. En tout, une dizaine de cuistots s'alternent derrière les fourneaux. Chaque mois, des réfugiés du centre d'asile de Linkeroever viennent faire découvrir leurs spécialités, tandis que les membres du collectif De Beek cueillent les fruits/légumes eux-mêmes avant de les cuisiner.

Au-dessus de la cuisine, on retrouve l'atelier artistique où les jeunes peuvent laisser libre cours à leur imagination notamment dans le cadre des Boslabs. Het Bos collabore par exemple avec des

écoles OKAN (spécialement conçues pour les nouveaux arrivants). «*Nous remarquons qu'en travaillant de manière intensive avec des jeunes du monde entier, nous atteignons non seulement de nouveaux publics, mais nous découvrons également de nouveaux langages visuels, techniques et arts culinaires non occidentaux*», se réjouit Karen Cosemans, coordinatrice des Boslabs.

Sans oublier le Bosbar géré par l'asbl De Imagerie qui propose de la soupe et du café à prix libre. Les revenus générés par la vente des boissons permettent de mettre sur pied des projets audiovisuels. Toutes ces activités se réalisent en grande partie grâce au travail de bénévoles et aux subventions de la Ville d'Anvers et de la Flandre. Robin réagit, perplexe: «*L'ironie des subsides, c'est que nous sommes dépendants de l'argent, mais ça veut dire que nous pouvons organiser ton programme de manière indépendante, ce qui nous permet d'inviter des artistes à venir jouer même s'il n'y a que 30 spectateurs.*»

Depuis son installation dans les nouveaux locaux, Het Bos ne cesse de se développer grâce à de plus en plus de partenariats. Robin conclut: «*Ce qui est chouette au Bos, c'est que toutes les branches s'entremêlent. Parfois, ce sont les arbres qui cachent la forêt. Mais, à partir du chaos, il y a toujours quelque chose de beau qui pousse...*» ■

KLAUS VOGEL,

l'optimisme hissé haut

« **J**e vous demanderais juste de ne pas faire de moi un héros individuel », précise Klaus Vogel en fin d'entretien téléphonique. Cet homme de 60 ans a pourtant tout de ces héros modernes qu'on regarde avec admiration et dont les actions – au prix de lourds sacrifices – forcent le respect. Il y a près de trois ans, Klaus Vogel, historien et capitaine de la marine marchande allemande, lâchait son boulot pour se consacrer corps et âme au sauvetage des migrants en Méditerranée. L'homme rassemble très vite autour de lui des femmes et des hommes enthousiastes d'Allemagne, de France et d'Italie et crée le 9 avril 2015 à Berlin l'association SOS Méditerranée. Un an plus tard, l'Aquarius, un navire de 77 mètres d'une capacité de 200 à 700 personnes acheté après une grande campagne de solidarité, effectuait son premier sauvetage au large des côtes libyennes : 74 naufragés, 64 hommes et 10 femmes. Depuis, ce sont près de 20.000 personnes qui ont été recueillies et assistées au cours d'une centaine d'opérations de sauvetage menées en partenariat avec l'ONG Médecins sans frontières. **PAR MANON LEGRAND**



© PIERRE HYBRE MYOP 068

Le 27 juin dernier, SOS Méditerranée, association financée entièrement par des dons privés, recevait le prix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix, à l'Unesco à Paris. Cynique coïncidence, cette même journée, l'équipe de sauveteurs enregistrait un nouveau record en secourant 1.032 naufragés ! Aujourd'hui président d'honneur de l'association qu'il a fondée, Klaus Vogel a lâché la barre de l'Aquarius pour le stylo. Son livre-témoignage *Tous sont vivants* (Les Arènes, juin 2017) est un appel urgent à l'empathie, un vibrant plaidoyer pour sortir de l'aveuglement collectif et un hommage à toutes les personnes impliquées dans cette aventure collective.

Alter Échos : Vous démissionnez de votre poste de la marine marchande au lendemain d'une réunion annuelle des commandants de la compagnie en novembre 2014, qui coïncide avec l'annonce de l'arrêt de l'opération de sauvetage des migrants en Méditerranée Mare Nostrum (voir encadré ci-dessous). Mais, en réalité, le sort des migrants en mer vous préoccupe depuis que vous parcourez les mers ?

Klaus Vogel : À l'arrêt de Mare Nostrum et lors de ce congrès m'est revenu cet épisode d'il y a 35 ans en mer de Chine, où des milliers de boat-people se noyaient. Mon capitaine a voulu changer de route pour ne pas les croiser. Cette journée de novembre

2014, tout cela m'est revenu. Je me suis tout simplement dit : qui peut réagir si les gouvernements ne réagissent pas ? Qui peut sauver ces milliers de personnes dans l'enfer de la Méditerranée ? Ma réponse était simple : il faut une réponse civile européenne. En tant que capitaine, je me suis senti dans la position de faire quelque chose.

AÉ : Dans votre livre, vous évoquez beaucoup votre famille allemande et sa difficulté à parler du nazisme. Ce projet, c'est aussi une forme de réaction à cette « absence de mea culpa » qui vous a longuement pesé et questionné ?

KV : J'ai compris en tant qu'historien qu'il y a des moments dans la vie où il ne faut pas seulement comprendre quelque chose mais juste passer à l'action. Dans ma famille, après-guerre, il n'y a pas eu de mea culpa, par honte... La seule possibilité de l'éviter est d'aller dans la direction juste. Je n'ai pas sauvé des gens à l'époque où j'étais capitaine. Est venu le moment où je me suis juste dit : je ne peux plus rester comme ça. J'ai rassemblé un réseau et créé cette association.

AÉ : Depuis le début de l'association, avez-vous eu des doutes ou des regrets ?

KV : C'est un projet très difficile. Il y a eu des moments de grande fatigue. Mais on n'a jamais perdu notre enthousiasme. C'est une

situation tellement insupportable et dangereuse que ça nous fait aller de l'avant.

AÉ : Avez-vous une marge de manœuvre suffisante pour mener vos actions de sauvetage ?

KV : La réaction sécuritaire adoptée par l'Europe est certes plus facile et plus rapide (cf. le programme Frontex - voir encadré, NDLR). Notre approche relève de l'action directe et se fait sur la longue durée. Mais je crois que les choses sont en train de changer. Aujourd'hui, la situation tragique libyenne est sur la table alors qu'il y a deux ans, personne n'en parlait. La situation en Méditerranée change aussi. On compte huit organisations qui s'activent dans le sauvetage depuis 2014. En politique, nous constatons la présence plus en plus d'interlocuteurs aussi. Vingt-trois membres du Parlement européen vont d'ailleurs prochainement visiter l'Aquarius. Il y a une compréhension, une ouverture. Le prix de l'Unesco que nous avons reçu est aussi une forme de soutien symbolique.

AÉ : On a vu en France des personnes de la société civile être condamnées à payer des amendes pour avoir apporté leur aide aux migrants. Quel est votre regard sur ces procès de « délinquants solidaires » ?

KV : J'aimerais tellement que ces personnes qui nous

font des reproches nous accompagnent, voient la situation de ces personnes migrantes en mer, leur détresse. Elles changeraient d'avis très vite. C'est aussi simple que ça.

AÉ : Votre livre semble d'ailleurs être un appel à l'empathie collective. C'était votre ambition ?

« Je n'ai pas sauvé des gens à l'époque où j'étais capitaine. Est venu le moment où je me suis juste dit : je ne peux plus rester comme ça. »

KV : Oui, j'ai aussi voulu faire comprendre à ceux qui allaient me lire d'où venait cette force de l'empathie. Nous sommes dans un processus d'évolution de l'empathie. Elle s'élargit dans la longue durée. Nous ne sommes plus en guerre aujourd'hui, nous sommes plus amis qu'ennemis, il s'agit d'une évolution fondamentale.

AÉ : Vous écrivez pourtant qu'« en temps de crise, notre capacité d'empathie devient de plus en plus sélective », et les migrants en sont les premiers exclus.

KV : Oui, mais les crises ont un début et une fin. Après 1945, on a compris les fautes qu'on a faites

et on a formulé les droits de l'homme. Il faut quand même se rendre compte et se rappeler que Stéphane Hessel, un homme arrêté et déporté à Buchenwald puis emprisonné à Dora, un homme qui a connu la pire situation humaine qui soit, a formulé ce qui allait devenir notre base morale.

AÉ : Serions-nous frappés d'amnésie aujourd'hui ? Pour prendre l'exemple de votre pays, l'Allemagne, si on peut se réjouir des projets d'ouverture et d'accueil des réfugiés, on peut craindre aussi la résurgence de mouvements xénophobes comme Pegida.

KV : Il ne faut pas oublier la longue durée. On a connu des crises et des malentendus croissants entre religions et entre groupes sociaux ces dernières années, mais il faut reprendre l'autre direction, celle de l'ouverture de la solidarité. Quand il y a un moment de crise, c'est à la société civile de réagir, de ne pas oublier les valeurs de base. On parle beaucoup, c'est vrai, de l'extrême droite. Mais moralement, je suis

optimiste. C'est une force, l'optimisme. Le groupe l'est aussi. L'Europe est un endroit où la société civile a beaucoup de possibilités de réagir.

AÉ: Vous en appelez en fait davantage à l'action individuelle que structurelle...

KV: J'ai l'impression qu'il y a une tendance à se confronter sans cesse au gouvernement comme si nous n'étions pas dans une démocratie. C'est nous qui avons choisi nos responsables politiques, nous qui avons la capacité de changer la politique. Comme nous l'a dit Hessel: «*Indignez-vous!*» Ce sont nos forces et nos émotions mises ensemble qui vont changer la politique.

AÉ: Mais si les politiques ne suivent pas ?

KV: En effet, les responsables politiques ne doivent pas oublier de prendre leurs responsabilités. On espère aussi un changement d'approche et un soutien clair et non ambigu des pays européens, ainsi qu'un engagement plus profond de leur part pour les personnes en détresse avant qu'elles n'aient pris la mer, par exemple dans le désert de Libye. SOS Méditerranée nous montre quelle direction on veut donner à l'humanité. Les États ne doivent pas se limiter à la protection de leur propre peuple mais remplir leur mission d'aide aux personnes en détresse. La Méditerranée doit devenir une zone de paix et non plus un grand cimetière. ■

Un code de conduite pour les ONG ?

Plus de 100.000 migrants ont traversé la Méditerranée depuis le mois de janvier. 2.247 sont morts ou portés disparus, selon les chiffres annoncés ce 4 juillet par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Contrairement à la même période en 2016, les arrivées en Europe sont deux fois moins nombreuses. Cette année, presque 85 % des migrants débarquent en Italie ; la majorité arrivait en Grèce l'an dernier. Toujours selon l'OIM, 46.000 personnes au moins ont péri depuis 15 ans lors de traversées périlleuses.

L'Italie a lancé en 2013 l'opération Mare Nostrum, dans la foulée du drame de Lampedusa le 3 octobre qui a coûté la vie à 366 migrants. C'est l'Italie qui en assurait presque l'entièreté du coût, à savoir environ 9 millions d'euros par mois. L'opération cesse un an plus tard et est remplacée en novembre 2014 par Frontex, un programme de contrôle des frontières géré par l'Union européenne. Dès son lancement, Amnesty International a jugé que la mission « Triton » de Frontex serait « vouée à l'échec », car « elle se trompait d'objectif ». Le réseau Migreurop déploierait aussi dans un communiqué l'arrêt de Mare Nostrum qui, « si elle n'est pas exempte de critiques – son caractère militaire, l'absence de transparence sur le sort des personnes sauvées de la noyade, et ses échecs, puisque selon le HCR 3.000 personnes auraient péri noyées depuis le début de l'année (2014, NDLR) –, a néanmoins amorcé une autre vision et entrouvert une porte, celle du sauvetage en mer des migrants ».

Les ministres de l'Intérieur français, italiens et allemands planchent sur un « code de conduite pour les ONG » pour « améliorer la coordination » en Méditerranée centrale. Un projet qui n'est pas sans lien avec de récentes accusations de complicité des ONG avec les passeurs en Méditerranée, lancées il y a quelques semaines par un magistrat italien, sans preuves.

Plusieurs ONG engagées dans le secours des migrants au large de la Libye ont vivement critiqué ce projet. SOS Méditerranée a déclaré dans un communiqué sur son site que ce projet relevait « d'une instrumentalisation à l'encontre des ONG [...] qui ont mis en place des moyens professionnels pour pallier la défaillance des États européens manquant à leur devoir de sauver des milliers de vies en perdition en Méditerranée ». Et l'association de rappeler également qu'elle a, avec d'autres organisations de sauvetage en mer, élaboré un code de conduite volontaire afin d'assurer une bonne coordination en mer. Le code de conduite discuté en ce moment, « c'est de la poudre aux yeux, pour ne pas affronter le problème réel : c'est l'UE qui devrait procéder aux secours en mer, pas les ONG », a aussi déclaré Loris De Filippi, président de MSF-Italie, à l'Agence France Presse. Selon plusieurs médias italiens, relayés par cette même agence de presse, ce code de conduite interdira aux ONG de s'approcher des eaux libyennes et de communiquer avec les passeurs. Il pourra aussi exiger la présence d'un policier à bord des navires de sauvetage.

Social Bistrot

ÉPISODE 2: L'ÉTOILE DE VILLA POUCA

Une exploration
en mots & en images
au cœur de l'humain socia(b)l(e)
dans les bistrots bruxellois.

PAR MARIE-ÈVE MERCKX

ILLUSTRATIONS: LUCIE CASTEL

C'est rue du Fort que nous avons cette fois posé nos fesses, nos carnets, et ouvert grand nos yeux et nos oreilles pour explorer le microcosme de ce bar de quartier fort sympathique. En ce jeudi soir torride – le thermomètre affiche 27° à l'intérieur –, on ne peut pas dire que ça se bouscule au portillon. Qu'à cela ne tienne, l'atmosphère est détendue et nous sommes dans une proximité rare

avec nos sujets d'observation. Ou plutôt nos compagnons d'un soir. Le décor tient dans un rectangle. Dedans, le zinc, les machines à sous, la banquette en skaï noir, le carrelage, le papier peint imprimé, moitié tapisserie vieux rose, moitié papillon, le classique drapeau des Diables rouges, du crépi doré, des cadres avec photos des habitués, un ventilo et une petite plante fatiguée sur un guéridon.

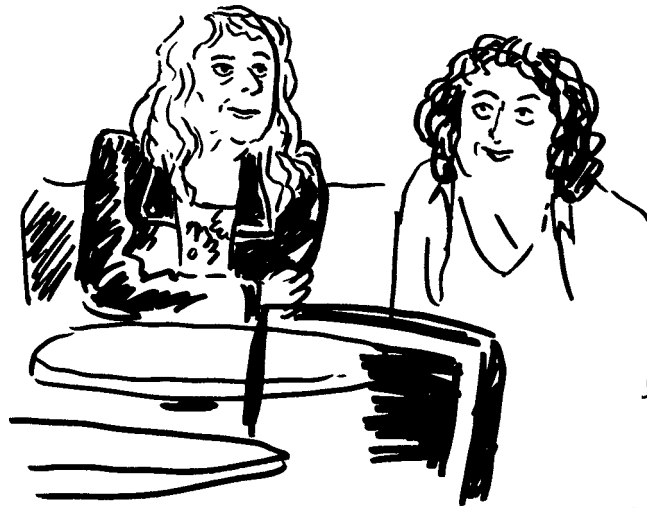


Cathy et "belonne"

Au niveau des humains-clients, ça se passe comment ? Eh bien, c'est la testostérone qui règne.

Il y a :

Lionel, joyeux luron facétieux qui arbore en permanence un sourire qui lui fend le visage en deux, très précisément, et qui travaille dans le bâtiment. Pourquoi venir au café ? « *C'est les vacances alors je viens ici car je ne n'ai pas envie de rester seul chez moi.* »



Lionel fait du blague au comptoir

Côté femmes : **Belen**, la serveuse et une dame mystérieuse. Qui sirote. Un jus multifruits. Elle est blonde, fardée de bleu. Elle a le regard transversal des personnes qui sont présentes-absentes à ce qui les entoure dans un lieu public. Elle n'est ni triste ni gaie. Elle hoche imperceptiblement la tête au son de la musique, omniprésente tout au long de la soirée. Une playlist rétro incroyable de 200 chansons* créée par René, son mari. On découvrira plus tard qu'elle répond au nom de **Cathy**.



"C'EST DONALD TRUMP À L'APPAREIL"

Tous les samedis, l'ambiance musicale est assurée par DJ David Guetta de la rue du Fort ; il mixe sur radio-cassette, une performance immanquable, dixit Lionel. Qui offre une tournée. Il fait le clown derrière le bar. On se présente. Il apprécie les dessins faits en direct et montre avec fierté une collection de portraits qu'on lui a déjà consacrés.

Belen vient s'asseoir près de Cathy. Elle est ronde & douce & souriante. Elles partagent une discussion qui se passe de mots. Une forme de communion simple et évidente.

La musique prend le dessus. Entêtante. Elle s'insinue dans les failles du réel, ajoute une touche de poésie, un peu surannée, à l'ensemble. Toutes ces chansons parlent grosso modo d'amour. Le grand thème universel. Fédérateur.

* Cette playlist est disponible sur présentation d'une clé USB.



Ricardo, Portugais avenant au visage buriné. Il travaille plutôt au langage corporel et ne tardera pas à nous inviter à danser.

Et **René**, un vieux monsieur distingué, éprouvé, lucide, qui affronte une très vilaine maladie & rêve d'une longue évasion sous le soleil de l'Espagne.

Tous ces gaillards jouent au 421.

- en chanteur et en chasseur je me défends encore bien
- oui mais en 421, pas du tout.



On se laisse bercer par la moite et douce atmosphère, la bonhomie des âmes du lieu. Tout semble facile, ouvert...

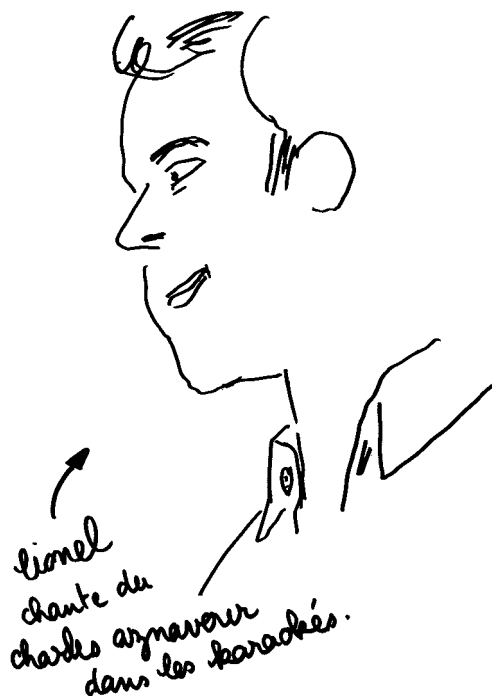
« Alors capitaine, t'as perdu ? »

« Je vous emmerde tous ! »

« Portugêche, va manger tes sardines et m'énerve pas... Je vais lire la DH. »

Patrick Hernandez intervient fort à propos pour remettre les pendules à l'heure : « *We were born to be alive.* »

Les mâles vident leurs verres et se trémoussent au bar en nous jetant une œillade complice. « *It's good to be alive!* » Cette playlist met vraiment tout le monde d'accord.



En tant que fringant trentenaire, Lionel s'étonne : « *Moi je suis bizarre. J'aime les vieux trucs comme Aznavour.* » Il est allé à la Gaypride juste pour s'amuser. Il nous assure qu'il est hétéro. Il en a ramené un drapeau arc-en-ciel qu'il avait accroché dans l'arbre en face du bistrot, mais quelqu'un l'a coupé en deux. Scandaleux.

René vient d'être opéré de la gorge et, là, il a appris que le poumon est touché aussi. Ses dents lui manquent. Il se sent diminué. Il ne comprend pas ce que nous venons chercher ici. « *Dans les cafés, les gens ne disent pas des choses intelligentes.* »

Nous le rappelons : le Social Bistrot a pour objet de glaner des atmosphères, des tranches de vie, d'aller au cœur de lieux de libération de la parole. Sur cette dernière proposition, il est plutôt d'accord....

« *Pourquoi aller au CPAS quand tu peux te démerder?* »

Ça, c'est l'histoire de Belen. Elle travaille le soir dans le bistrot, mais n'en est pas la patronne. Espagnole d'origine, elle a rejoint, depuis 30 ans maintenant, son mari en Belgique. Elle aime son job. Elle trouve les clients chouettes et rigolos. Son mari, lui, apprécie moyennement sa présence dans les murs. Belen travaille depuis l'âge de 8 ans. Dans les campagnes, à filer un coup de main d'abord. Ensuite, dans les magasins, vers 14 ans. À 18 ans, elle faisait des courses pour les

personnes âgées, puis du nettoyage, puis des factures pour une société de gaz. Elle a travaillé dans un hôpital aussi, diplômée qu'elle est en biologie clinique.

En Belgique, malgré tous ses efforts, elle n'a pas trouvé de travail stable dans son champ de compétences. Mais elle s'en fiche, elle se revendique touche-à-tout. « *Si les autres peuvent le faire, alors pourquoi pas moi?* » Elle trouve que la société est mal foutue pour l'instant. Il devrait y avoir plus de chances pour les gens.

Et là, le cri du cœur : « *C'est à vous de changer les choses.* »

À nous. Drôle de retour de manivelle pour les pseudo-enquêtrices que nous sommes. Sur cette interpellation questionnante et par crainte d'une tournée de trop, nous décidons d'arrêter pour ce soir le Social Bistrot. Avec l'envie d'y retourner encore et bientôt. ■

4 REVUES RAISONS DE M'ABONNER

**JE NE MANQUE
AUCUNE ACTU SOCIALE**

**JE REÇOIS MA REVUE
TOUTE CHAUDE
APRÈS IMPRESSION**

**JE PROFITE D'UNE OFFRE SPÉCIALE
CAR C'EST JOUR DE FÊTE !**

**JE M'ENGAGE
DANS UNE DÉMARCHE
SOCIALE ET CITOYENNE**



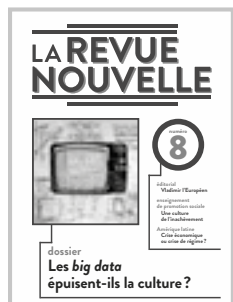
Je décrypte le système pour
me forger une opinion.

—
Abonnement 1 an
12 numéros



Je décrypte les enjeux
complexes de l'endettement
pour prendre conscience de
son impact social.

—
Abonnement 1 an
4 numéros



Je prends position pour
participer au débat public.

—
Abonnement 1 an
8 numéros



Je croise mon point de
vue avec l'autre pour nous
confronter de manière
constructive.

—
Abonnement 1 an
4 numéros

**ET SI JE SOUHAITE
PLUSIEURS JOURS DE FÊTE ?**

*Les réductions sont valables sur les différentes offres
d'abonnements classiques existantes.

Si je suis déjà abonné.e à l'une des revues, je bénéficie d'une
réduction supplémentaire de 10% pour tout nouvel abonnement.



10% de réduction



15% de réduction



20% de réduction

Comment m'abonner ? Milena Chantraine – milena@magximize.be – +32 492 20 69 65
Agence Alter Rue Guillaume Tell 57 - 1060 SAINT-GILLES – Fax : +32 2 231 15 59

L'AGENCE ALTER

exploratrice du social depuis 1995
fabrique deux revues d'intérêt public

ALTER ÉCHOS VOUS INFORME
DE L'ACTUALITÉ EN BELGIQUE...
AVEC LE DÉCODEUR!

LES ÉCHOS DU CRÉDIT & DE L'ENDETTEMENT
VOUS INFORMENT SUR LES ENJEUX DU SURENDETTEMENT
ET DE LA MÉDIATION DE DETTES

DISPONIBLES SUR ABONNEMENT
ET
DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

LISEZ-NOUS!

SOYEZ CURIEUX·SES!

SOUTENEZ-NOUS!

ABONNEZ-VOUS!



Plus d'infos : www.alter.be - www.alterechos.be - www.echoducredit.be - Facebook : Agence Alter
Agence Alter asbl - Rue Guillaume Tell, 57 - 1060 Bruxelles Éditeur responsable : Marie-Ève Morcha
Graphisme - Illustration : Olivia Sauterail